

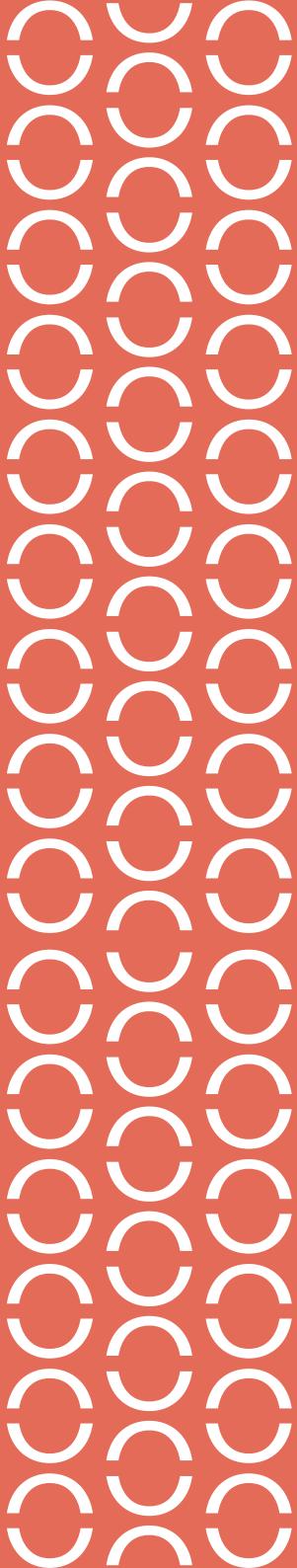
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

18 décembre 2025



SOMMAIRE

- 1 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
- 2 LOI DE FINANCES 2026
- 3 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
- 4 INDICATEURS DE GESTION FINANCIÈRE
- 5 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
- 6 ENDETTEMENT
- 7 GESTION DU PERSONNEL



CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Chapitre I

VISION GLOBALE DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

1) Monde (2026-2028)

L'OCDE prévoit une croissance mondiale résiliente à environ 3,3% en 2025 et 2026, avec une légère décélération possible après 2026. Le FMI ajuste aussi ses prévisions à la baisse avec environ 3% de croissance en 2026, soulignant les risques liés aux tensions commerciales et incertitudes économiques mondiales persistantes. L'inflation devrait continuer à diminuer dans la plupart des économies avancées, soutenue par les politiques monétaires restrictives. L'amélioration du revenu réel des ménages reste un moteur clé, malgré une confiance des consommateurs toujours prudente.

2) Zone euro (2026-2028)

La Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance pour 2026 à 1,2% (contre 1,3% en 2025) à cause des tensions commerciales internationales, avec une inflation proche de 2%. Pour 2027-2028, la croissance reste modérée, soutenue par un marché du travail tendu et des taux d'intérêt plus bas, mais les incertitudes persistantes sur la politique commerciale freinent l'activité économique. Le rythme de croissance resterait plus faible que celui des États-Unis ou d'autres grandes économies.

3) France (2026-2028)

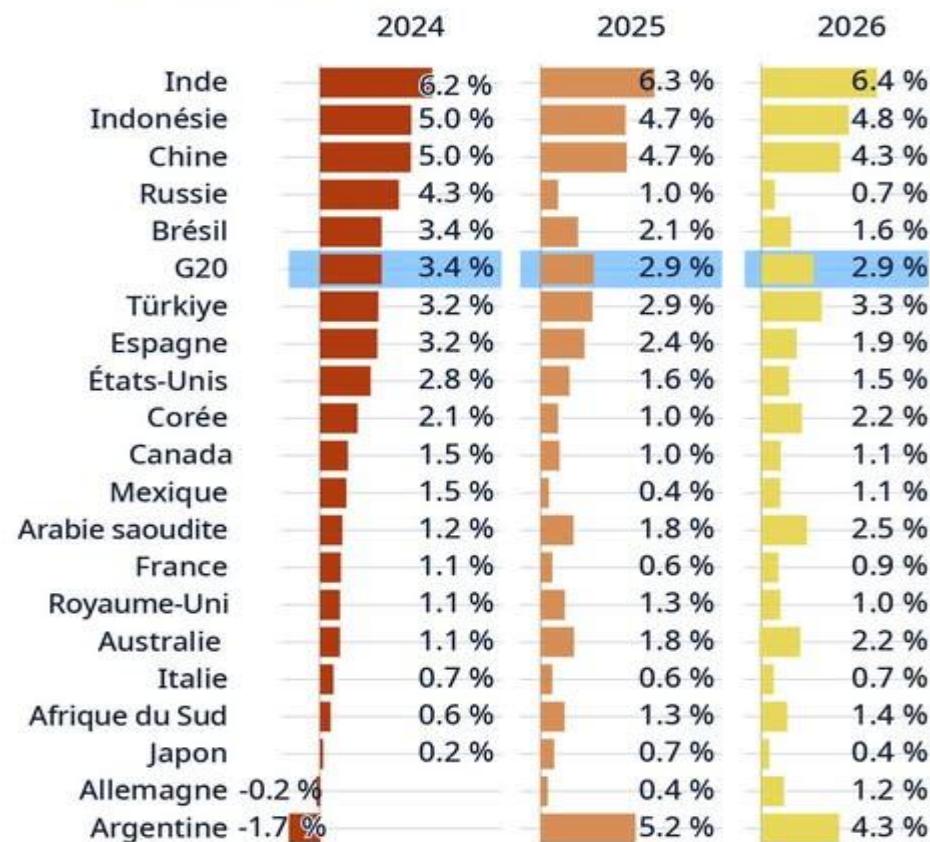
Selon la Banque de France et autres analyses récentes, la croissance du PIB français devrait s'accélérer légèrement à 0,9% en 2026 puis 1,1% en 2027, avant une croissance modérée en 2028. L'inflation devrait rester contenue à environ 1,3% en 2026 avant de remonter légèrement à 1,8% en 2027, sous l'objectif de la BCE (2%). Le rebond reste toutefois timide, affecté par les incertitudes économiques et politiques, et un contexte mondial encore fragile.

Ces projections anticipent un contexte économique contrasté, entre résilience modérée et risques liés aux tensions géopolitiques et commerciales, avec des horizons qui restent incertains.

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (CROISSANCE ÉCONOMIQUE)

Croissance du PIB réel pour 2024 et projections pour 2025 et 2026

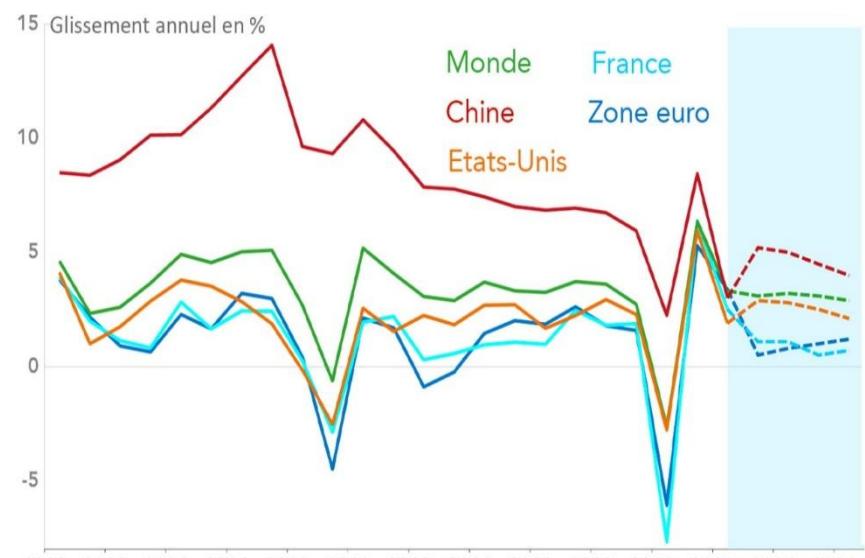
Glissement annuel en %



Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2025 Numéro 1

L'ensemble des pays va connaître une baisse du niveau de la croissance économique à l'exception de l'Inde et de l'Argentine. On note un niveau de croissance particulièrement faible au sein des pays européens. En France, la croissance est poussée par la consommation des ménages.

Croissance du PIB en volume



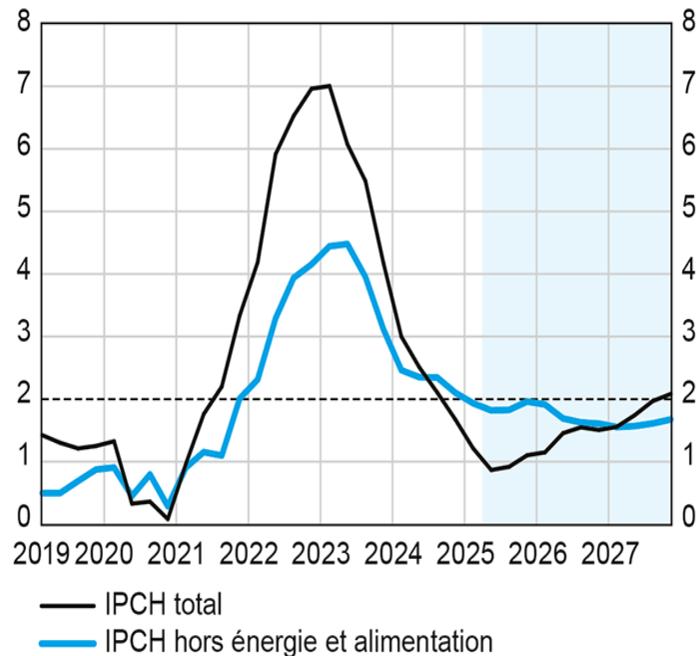
Source : Prévisions Rexecode (décembre 2024)

©Rexecode

INFLATION

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les projections de la Banque de France en matière d'inflation sont rassurantes.

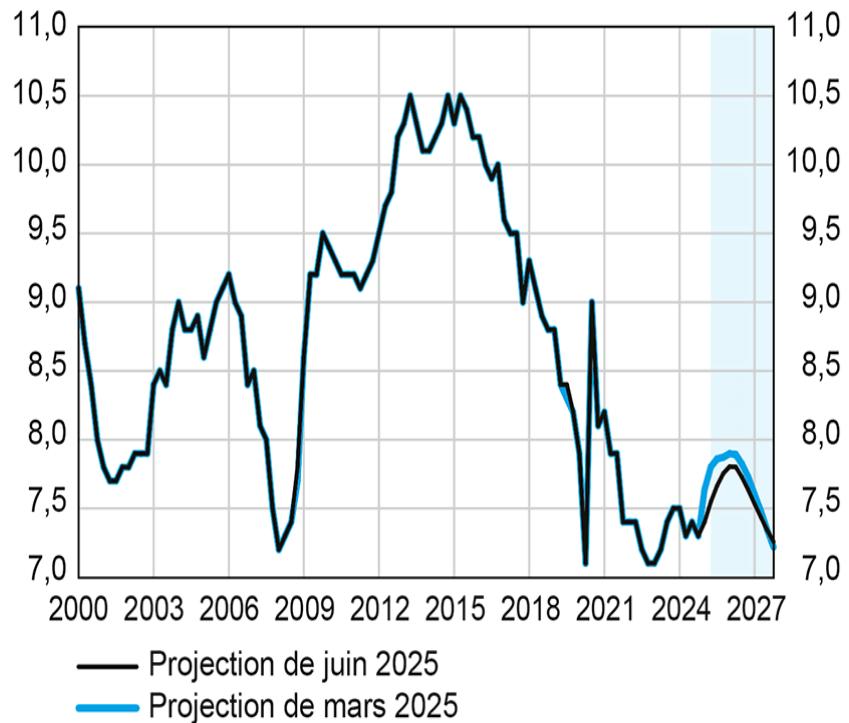
En effet, l'inflation devrait rester en dessous du seuil objectif de 2% annuel, fixé à la Banque Centrale Européenne dans le cadre de son mandat.

L'intégration de l'énergie et de l'alimentation dans l'indice, entraîne une hausse du taux d'inflation.

CHÔMAGE

Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les projections de la Banque de France en matière de chômage sont orientées à la baisse jusqu'en 2027.

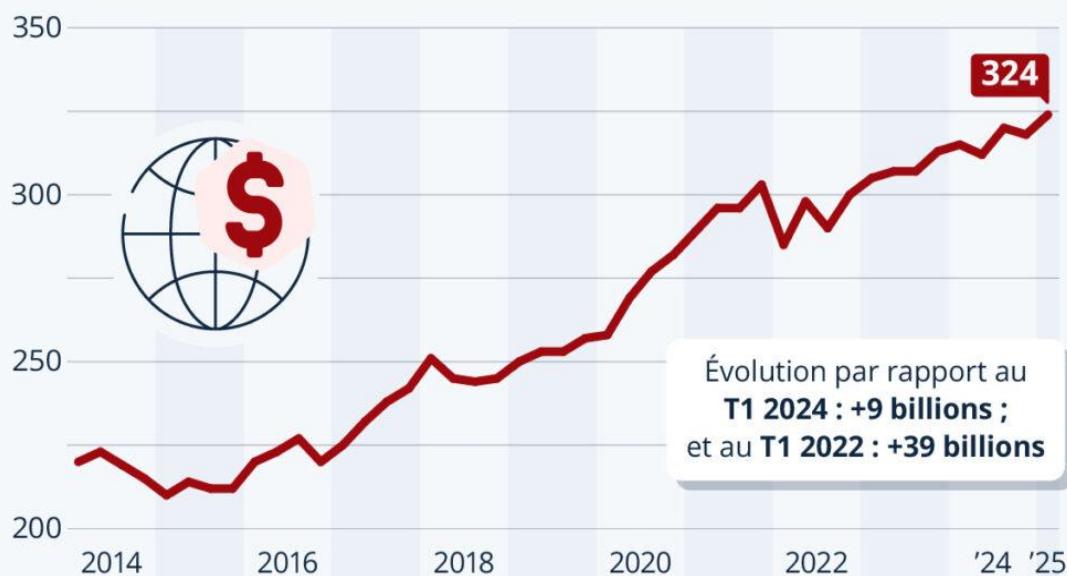
Ainsi, le taux de chômage atteindrait un niveau de :

- 7,6 % en 2025
- 7,7 % en 2026
- 7,4 % en 2027

ENDETTEMENT DES PAYS

La dette mondiale atteint un montant record

Évolution de la valeur de la dette mondiale du 1er trimestre 2014 au 1er trimestre 2025, en billions de dollars*



* 1 billion = 1 000 milliards

Source : Institut de finance internationale (IIF)

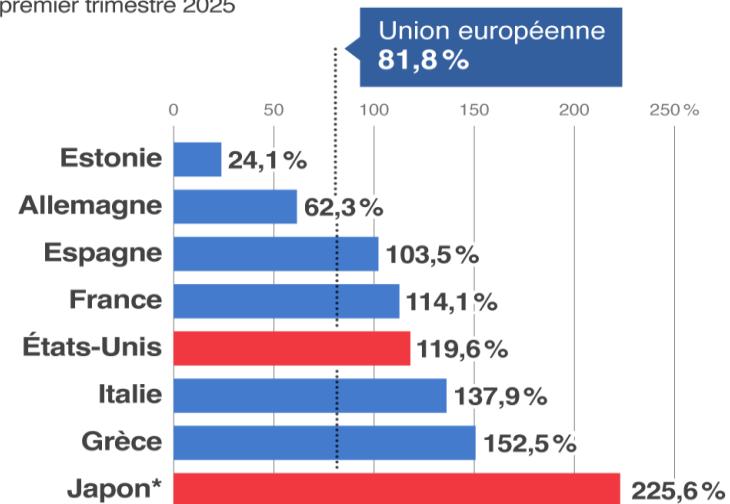


statista

Nous assistons à une forte augmentation de la dette dans l'ensemble des pays du globe. Il convient de noter qu'au niveau européen, l'Italie et l'Espagne opère un redressement spectaculaire depuis 2020.

Des niveaux d'endettement très différents

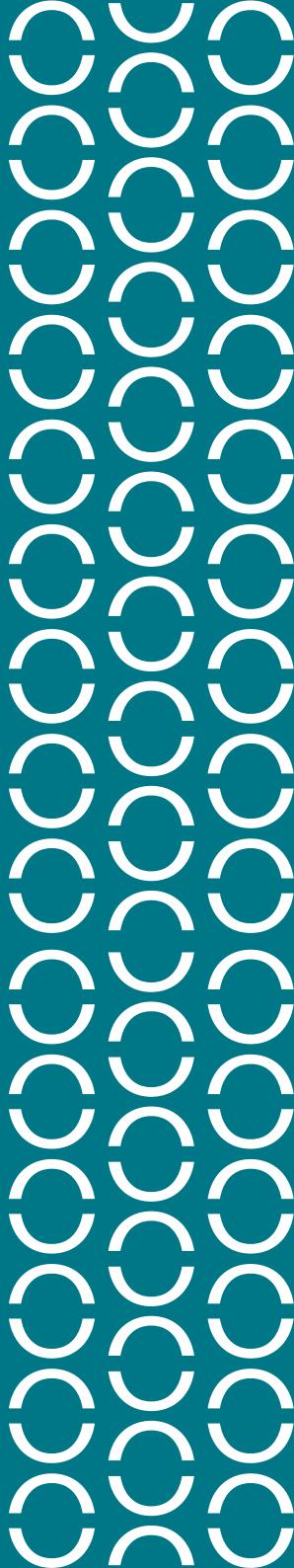
Dette publique par rapport au PIB au premier trimestre 2025



* Le chiffre de la dette japonaise utilise une définition plus restreinte qui ne comprend notamment pas les pièces, billets et dépôts

brief.me | avec François Prosper

Sources : Eurostat, OCDE



LOI DE FINANCES 2026

Chapitre II

PRINCIPALES MESURES DU PLF 2026 POUR LES COLLECTIVITÉS

1) Maintien et renforcement du dispositif Dilico 2

Avec un prélèvement porté à 2 Md€ en 2026, il est destiné à lisser conjoncturellement les recettes fiscales des collectivités. Le versement est conditionné à une évolution des dépenses locales inférieure à la croissance du PIB. Le dispositif impacte fortement communes, EPCI, départements et régions.

2) Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Son montant est fixé à 27 Md€, sans indexation à l'inflation, induisant une perte de recettes pour les collectivités d'environ 350 M€.

3) Fusion de plusieurs dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) en un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)

Il sera doté de 1,4 Md€ d'autorisations d'engagement, ciblant particulièrement les collectivités rurales et urbaines en difficulté, avec une simplification administrative annoncée.

4) Ajustements dans la dynamique des compensations de TVA (FCTVA)

Avec notamment un versement différé aux EPCI pour mieux maîtriser les flux de trésorerie, il devrait générer une économie de plusieurs centaines de millions d'euros.

5) Renforcement de la péréquation verticale

Cela passera par des augmentations ciblées des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR), ainsi que des mécanismes de garantie plus étendus pour les communes perdant certaines fractions de dotation.

PRINCIPALES MESURES DU PLF 2026 / COLLECTIVITÉS

6) Réduction des moyens dans certains fonds verts et agences (ex. agences de l'eau)

Le Fonds vert, destiné à financer des projets de transition écologique (climat, biodiversité, adaptation des territoires), diminue par rapport à 2025. Dans le PLF 2026, il est prévu à environ 650 M€ en autorisation d'engagement, contre environ 1,15 Md€ l'année précédente, soit une réduction notable des moyens disponibles pour ces actions écologiques.

Certaines agences de l'eau voient leurs crédits prévus à la baisse dans les annexes budgétaires. Par exemple, les dotations pour la gestion de l'eau, l'assainissement ou des programmes liés à la biodiversité sont ajustées à des niveaux inférieurs aux prévisions antérieures

7) Mobilisation accrue de fonds de sauvegarde pour accompagner les départements

Les départements les plus fragiles feront l'objet d'un soutien accru face aux évolutions démographiques et financières.

8) Engagement du Gouvernement à alléger certaines normes administratives et réglementaires

Les normes jugées excessives seront simplifiées pour redonner des marges de manœuvre aux collectivités, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Globalement, la loi de finances 2026 impose un effort financier important aux collectivités territoriales, estimé officiellement à environ 4,6 Md€, mais jugé par certains observateurs à plus de 8 Md€, tout en introduisant des mesures de regroupement et simplification des dispositifs d'investissement et une accentuation des mécanismes de péréquation pour soutenir certains territoires.



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Chapitre III

PLAN D'INVESTISSEMENT 2026

Nom opération	Descriptif	2026
Ecole des Bois	AMO - Maitrise d'œuvre	200 000 €
Ecole des Bois	Equipement nouvelles classes	20 000 €
Travaux mairie	Liaison mairie et locaux Century 21	300 000 €
Mobilité douce	Route de Brétigny - Piste cyclable	20 000 €
Cimetière	Investissements divers	2 000 €
Parc des Hérissons	Aménagement aire de jeux Parc des Hérissons	10 000 €
Avenue de Vessy	Revalorisation paysagère Père Adam	305 000 €
Aire de Jeux	Remplacement aire de jeux quartier de Béjoud	20 000 €
Accessibilité PMR	Mise en accessibilité de la voirie communale	20 000 €
Jardins communaux	Travaux de réfection des jardins	10 000 €
Vidéoprotection	Travaux déploiement caméras	150 000 €
Jardins Berouette et Cueillette	Aménagement jardins familiaux Maconnex - Réfection parking	5 000 €
Eglise/Cure	Travaux structure / toiture église et travaux cure	100 000 €
Espace jeunes	CMJ et Sac ados	5 000 €
Carrefour Eycherolles - RD1005	Travaux de voirie	300 000 €
Quartier Charbonnières Tranche 2	MO aménagement place publique	10 000 €
Quartier Charbonnières Tranche 2	Travaux d'aménagement place publique	550 000 €
Quartier Charbonnières Tranche 2	Plateau sportif collège	15 000 €
Quartier Charbonnières Tranche 2	Parties communes 20% + TVA parties communes	380 000 €
Quartier Charbonnières Tranche 2	Dépenses communes 1,92%	1 000 €
Budget participatif	Budget participatif	25 000 €
Gendarmerie	Plantation d'arbres et de haies	6 000 €
HO	Implantation de bancs et bornes à eau	5 000 €
HO	Installation de bornes électriques	30 000 €
HO	Travaux isolation copropriété Le Genève	30 000 €
HO	Acquisition de matériel informatique	50 000 €
HO	Remplacement poteaux incendie	7 000 €
HO	Matériel divers CTM	50 000 €
HO	Débusage du Nant de la Maconnière	80 000 €
		2 706 000 €

Le plan pluriannuel d'investissement se limitera à l'année 2026 du fait des élections qui se tiendront en mars prochain.

Les investissements nouveaux potentiels recensés à ce jour portent sur un montant de **2,7 M€**.

Les Restes à Réalisés (RAR 2025) s'élèvent à près de 0,85 M€.

Ceci nous amène à **un volume maximum d'investissement de l'ordre de 3,6 M€ pour 2026**.

Bien évidemment, les investissements programmés devront être cohérents avec les ressources financières de la collectivité.

FOCUS SUR LES INVESTISSEMENTS « HORS OPÉRATION »

Nom opération	Descriptif	2026
HO	Implantation de bancs et bornes à eau	5 000 €
HO	Installation de bornes électriques	30 000 €
HO	Travaux isolation copropriété Le Genève	30 000 €
HO	Acquisition de matériel informatique	50 000 €
HO	Remplacement poteaux incendie	7 000 €
HO	Matériel divers CTM	50 000 €
HO	Débusage du Nant de la Maconnière	80 000 €
		252 000 €

Concernant **les investissements « Hors opérations »**, ils sont limités à des engagements en cours ou bien à des investissements nécessaires pour se conformer à la réglementation.

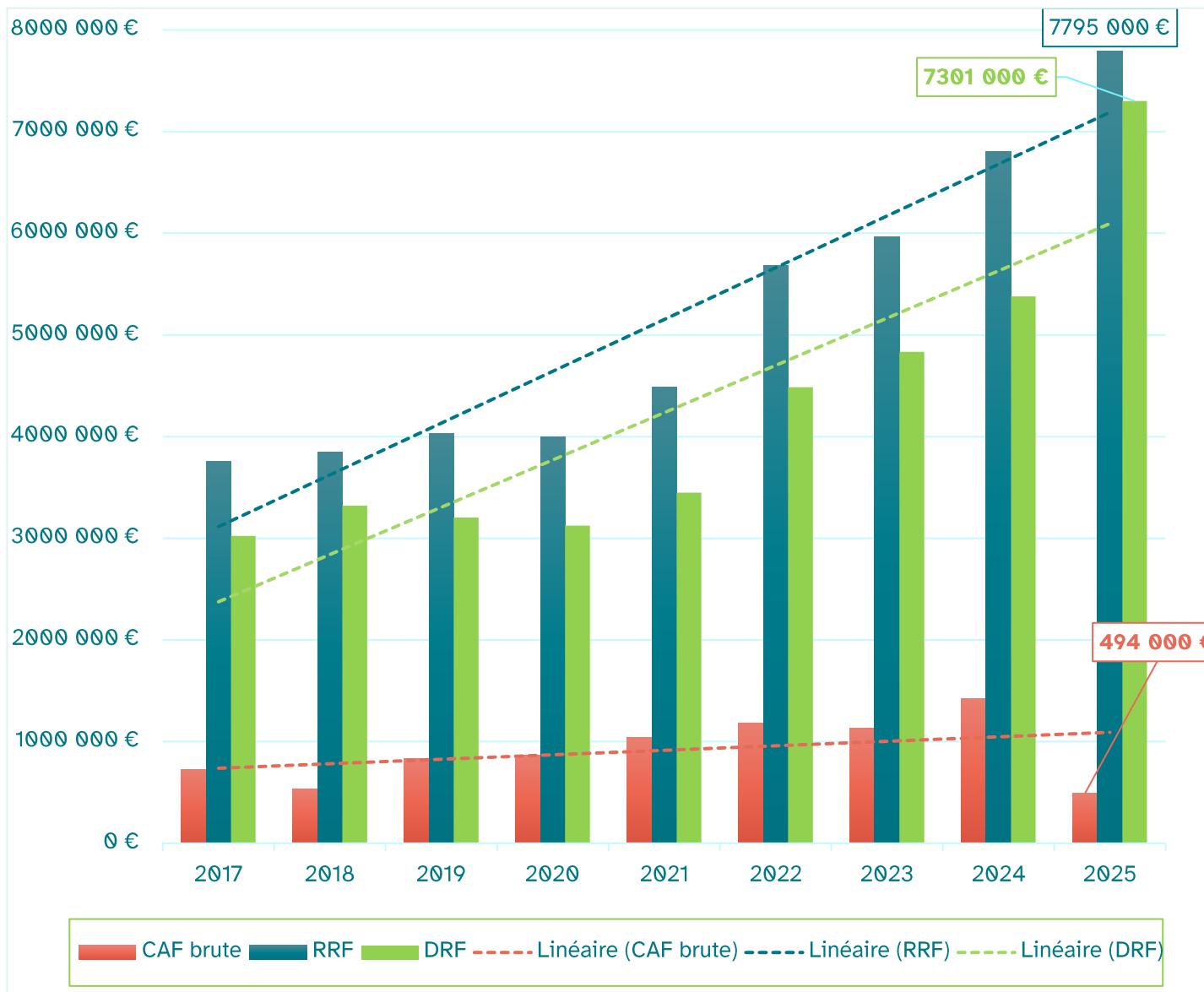
Pour 2026, leur montant peut être considéré comme faible.

Bien évidemment **dans le cadre du DOB, les chiffres annoncés ne constituent qu'une première approche** et seront affinés dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026.

INDICATEURS DE GESTION FINANCIÈRE

Chapitre IV

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT BRUTE



La CAF brute est un indicateur important qui permet de mesurer la capacité de la collectivité à maîtriser son train de vie (fonctionnement).

Les excédents cumulés (3 M€), n'apparaissent pas dans ce graphique parce qu'ils viendraient biaiser le raisonnement et l'analyse de la performance réelle de la gestion financière de la collectivité.

Malgré le paiement de la **soulte de 1,2 M€**, la commune a réalisé un **excédent de fonctionnement sur 2025 approchant les 0,5 M€**.

Il convient de rester prudent car la commune a bénéficié de recettes exceptionnelles en 2025 d'environ 0,42 M€ (fonds DMTO et taxe sur terrains devenus constructibles).

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT NETTE



Sur les 3 dernières années, nous constatons 2 phénomènes :

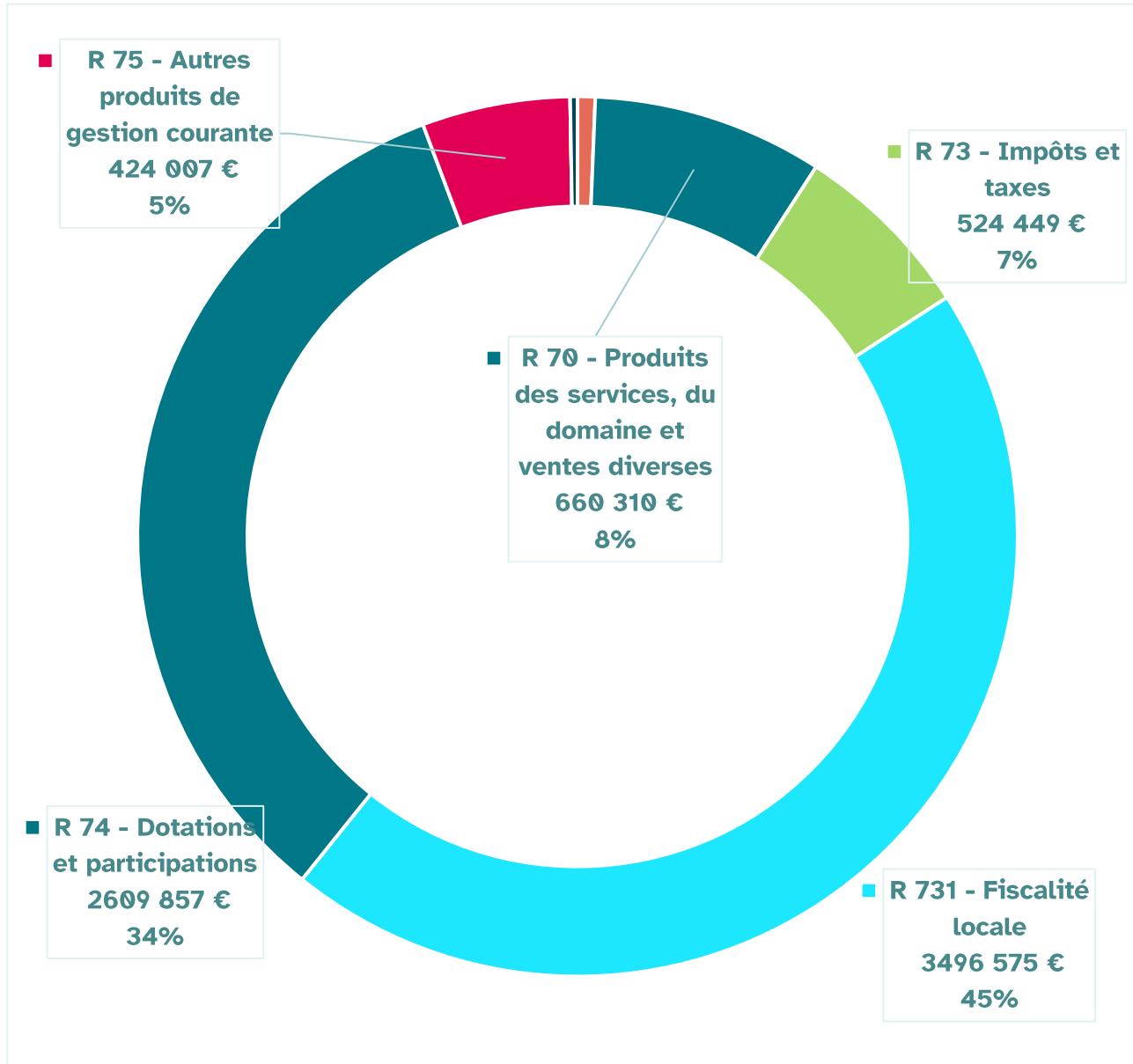
- **L'augmentation du remboursement de la dette** suite à l'intégration de la dette de la gendarmerie (3 M€) ;
- **L'impact de la soulté de 1,2 M€** résultant de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien, qui explique la CAF nette négative en 2025.

Pour 2026, l'objectif est de maintenir un haut niveau de CAF nette avec un objectif de 1 M€ par an sur la prochaine mandature. La pérennisation de cette ressource permettra d'autofinancer les investissements (rénovation-extension de l'école des Bois).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Chapitre V

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / VISION GLOBALE 2025



Comme indiqué dans la vignette 16, les excédents cumulés de fonctionnement de 3 M€ sont protégés et seront affectés au financement du projet de rénovation-extension de l'école des Bois.

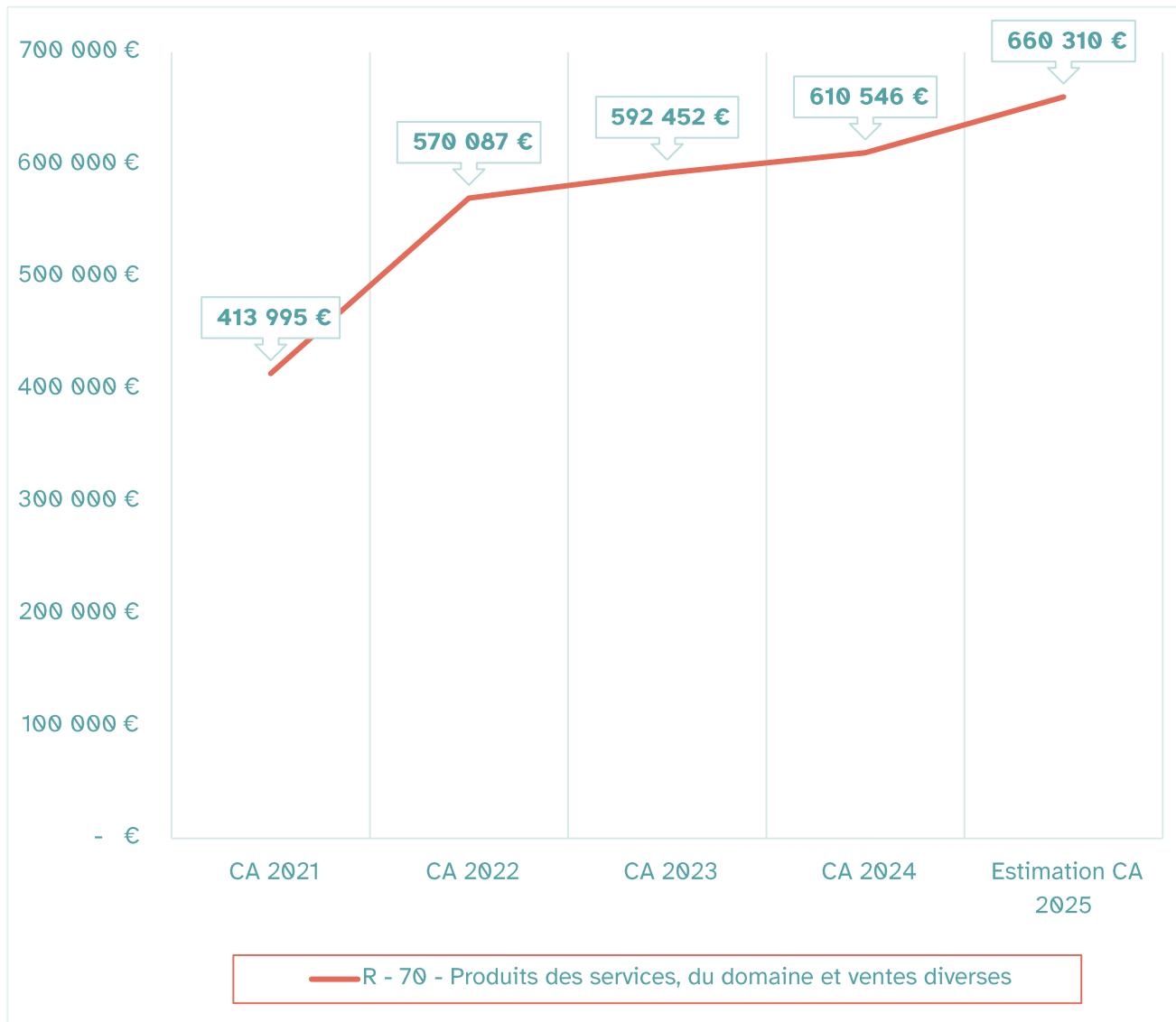
L'essentiel des **recettes réelles de fonctionnement de 2025 (7,8 M€)** repose sur 3 chapitres qui sont :

- **Chapitre 731** qui représente la fiscalité locale (TF et TH) ;
- **Chapitre 74** qui comprend :
 - CFG (26% des RRF soit 2,1 M€)
 - Dotations de l'Etat (0,31 M€)
 - Subventions CAF (0,184 M€)
- **Chapitre 70** qui génère notamment 0,45 M€ de facturation de services aux usagers (hors refacturation du personnel au CCAS et SIVU).

Le **chapitre 75** enregistre les loyers des logements et de la gendarmerie et le **chapitre 73** comptabilise les attributions de compensation (0,1 M€), le fonds des DMTO (0,13 M€) et les taxes exceptionnelles (0,3 M€).

Concernant le **chapitre 73**, il sera en forte diminution en 2026 en raison de la disparition du fonds des DMTO et des autres taxes pour un montant total de 0,42 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 70



Ce « chapitre 70 – Produits des services et du domaine et ventes diverses » est en augmentation de 50 K€ par rapport à l’année précédente.

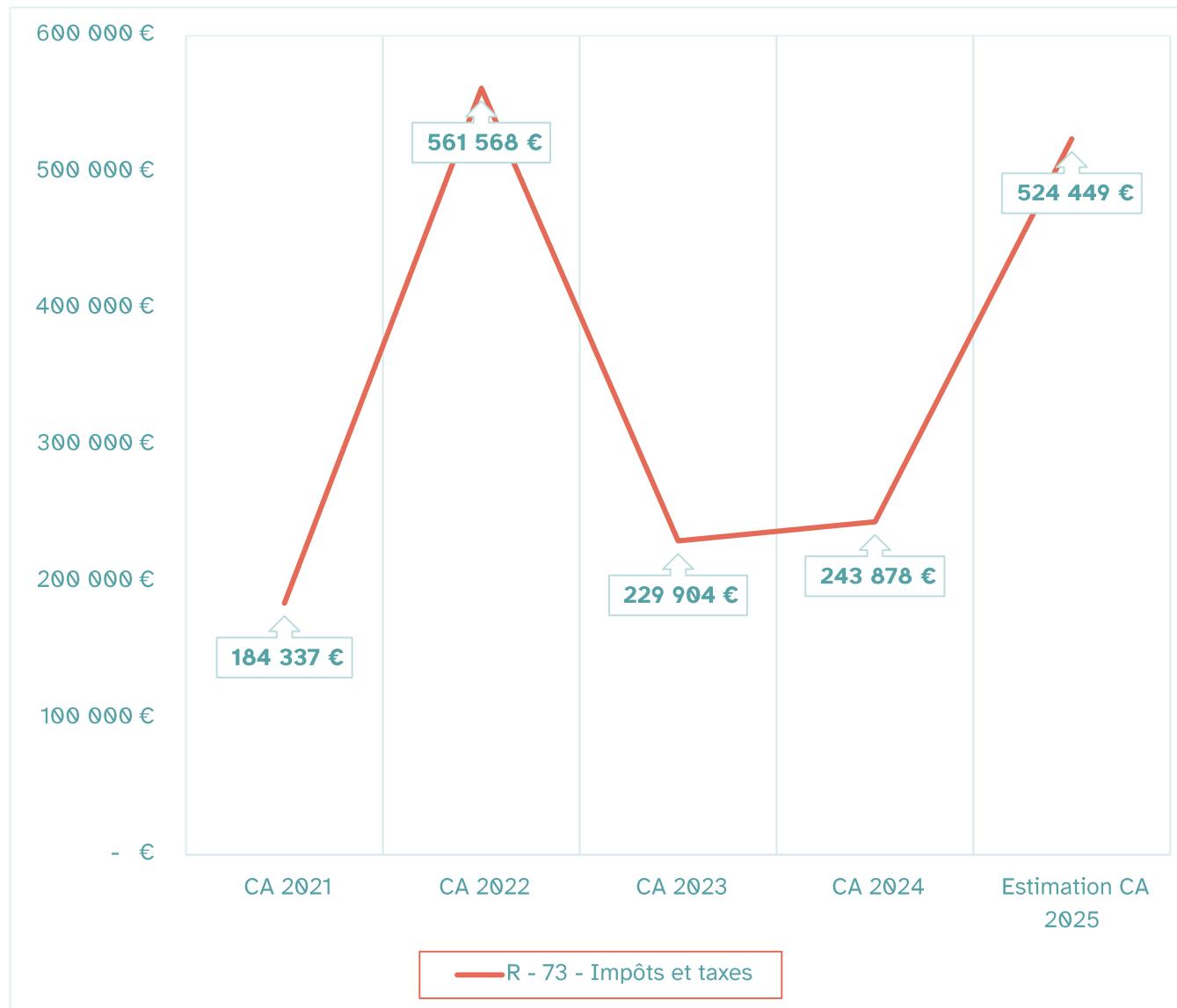
Malgré la hausse des effectifs dans les écoles, les redevances des droits et services (article 7067 et 70632) sont en baisse de 50 K€ par rapport à 2024.

En contrepartie, la refacturation du personnel mis à disposition du CCAS et du SIVU (article 70841 et 70848) connaît un accroissement de 55 K€ avec la montée en puissance du SIVU.

Nous noterons également une évolution sensible de la refacturation des prestations effectuées pour le compte de Pays de Gex Agglo (Maladière, déchets et entretien des fossés) qui s’élèvent à 34 K€ en 2025 contre 26 K€ en 2024.

La projection du budget 2026 devrait s’orienter vers une stabilisation de ce chapitre 70.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 73

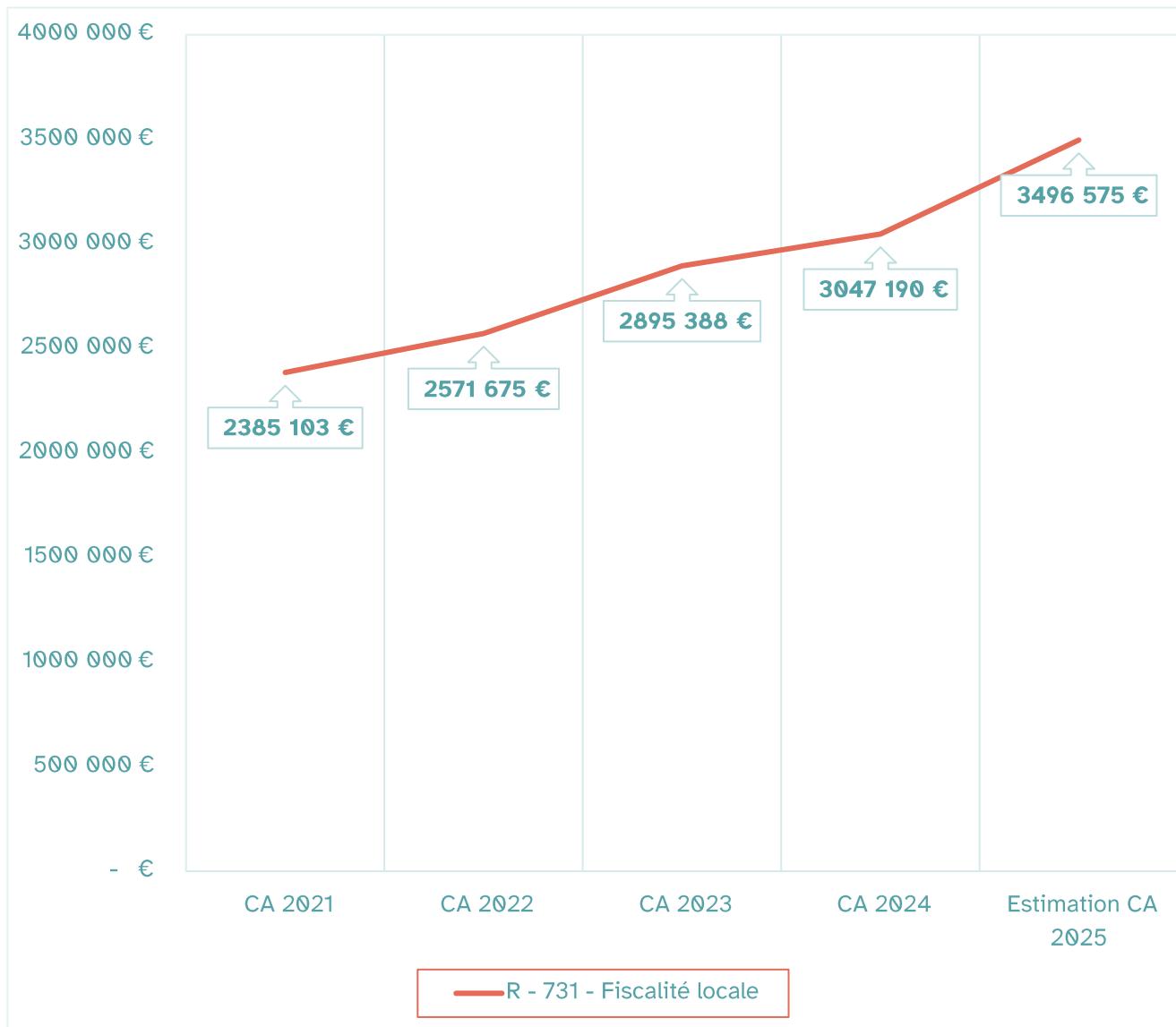


Ce « chapitre 73 - Impôts et taxes » correspond :

- **Fonds départemental des DMTO** que la commune a perçu pour la dernière année en 2025 à hauteur de 0,132 M€ ;
- **Attribution de compensation (AC)** versées par Pays de Gex Agglo pour la Maladière (compétence économique) pour 0,1 M€ ;
- **Autres impôts et taxes** dont notamment la taxe sur les terrains devenus constructibles pour 0,3 M€ en 2025, qui est imprévisible.

Pour 2026, les prévisions pour ce chapitre font ressortir un niveau de recettes à 0,1 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 731



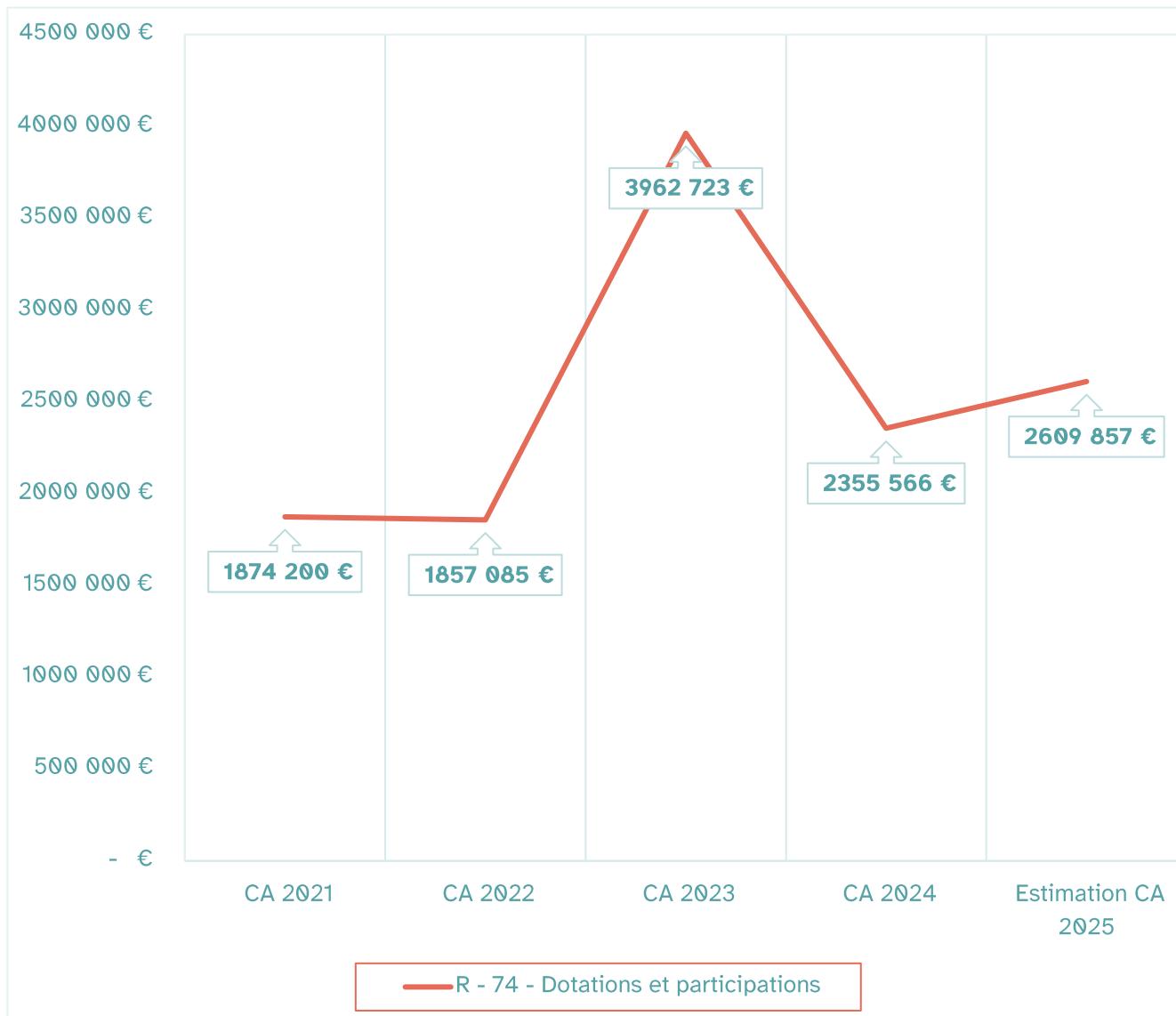
Ce « chapitre 731 - Fiscalité locale » correspond à :

- **Impôts directs locaux (TF et TH)** pour 3 M€ ;
- **Taxes sur les pylônes et la TCCFE (électricité)** pour 0,12 M€ ;
- **TADE** (droits de mutation) qui devrait atteindre les 0,37 M€ en 2025 ;

Pour 2026, le chapitre est estimé à 3,7 M€ en tenant compte d'une hausse des bases fiscales de 0,8%, d'un maintien des TADE à 0,4 M€.

Pour rappel, l'atterrissement 2025 ressort à 3,5 M€ pour l'ensemble du chapitre.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 74



Les données 2025 du « chapitre 74 - Dotations et participations » ressortent comme suit :

- DGF pour 0,215 M€ ;
- DSR pour 0,08 M€ ;
- Subventions CAF pour 0,185 M€ ;
- CFG pour 2,075 M€
- Autres participations pour 0,03 M€.

Au total l'atterrissement 2025 pour ce chapitre ressortirait à 2,6 M€. La compensation financière genevoise représente 80% de ce montant.

Pour 2026, nous envisageons une stabilisation des frontaliers et donc de la CFG.

Les subventions CAF devraient revenir au niveau de 2024 soit 0,09 M€ soit une perte de recette équivalente pour 2026. au final, ce chapitre s'établirait à 2,5 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / CONCLUSION

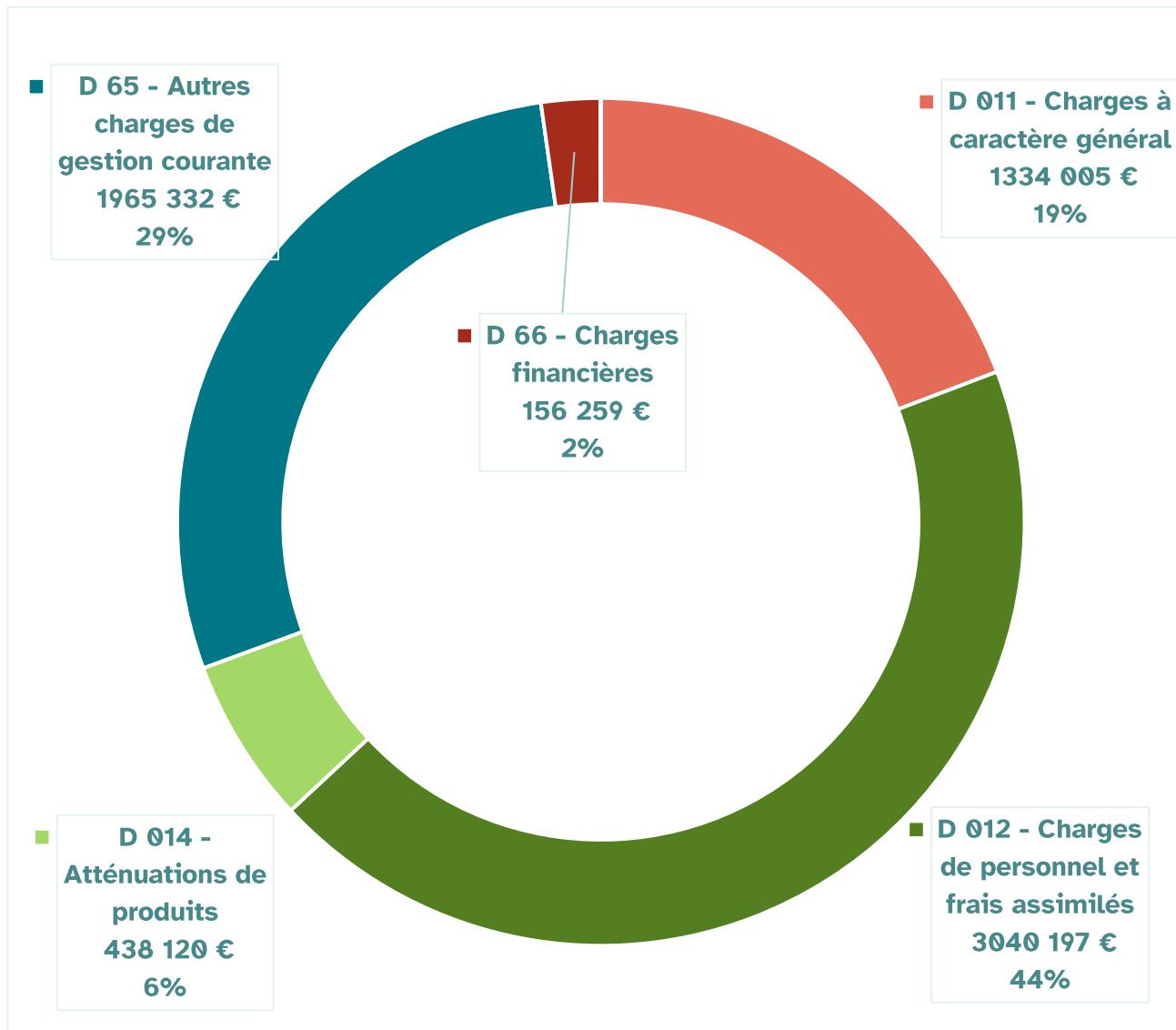
Il convient de préciser que les excédents cumulés de la section de fonctionnement de la commune s'élèvent à près de 3 M€ à fin 2025 et qu'ils ne sont pas pris en compte dans l'élaboration du budget. En effet, une collectivité qui utilisent ses excédents pour financer son train de vie (fonctionnement) serait probablement en situation de difficulté conjoncturelle ou structurelle.

Pour 2025, les recettes devraient approcher 7,8 M€ dans le cadre de l'élaboration du compte administratif.

Globalement, nous anticipons une baisse des recettes de fonctionnement de l'ordre de 0,3 M€ pour 2026. Concernant le « Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante » qui est générateur de loyers à hauteur de 0,42 M€, il serait stable par rapport à 2025.

Les recettes de la section de fonctionnement 2026 seraient ainsi évaluées à 7,5 M€. L'évolution des TADE (droits de mutation) est une composante non négligeable et par ailleurs très difficile à calculer.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / VISION GLOBALE 2025



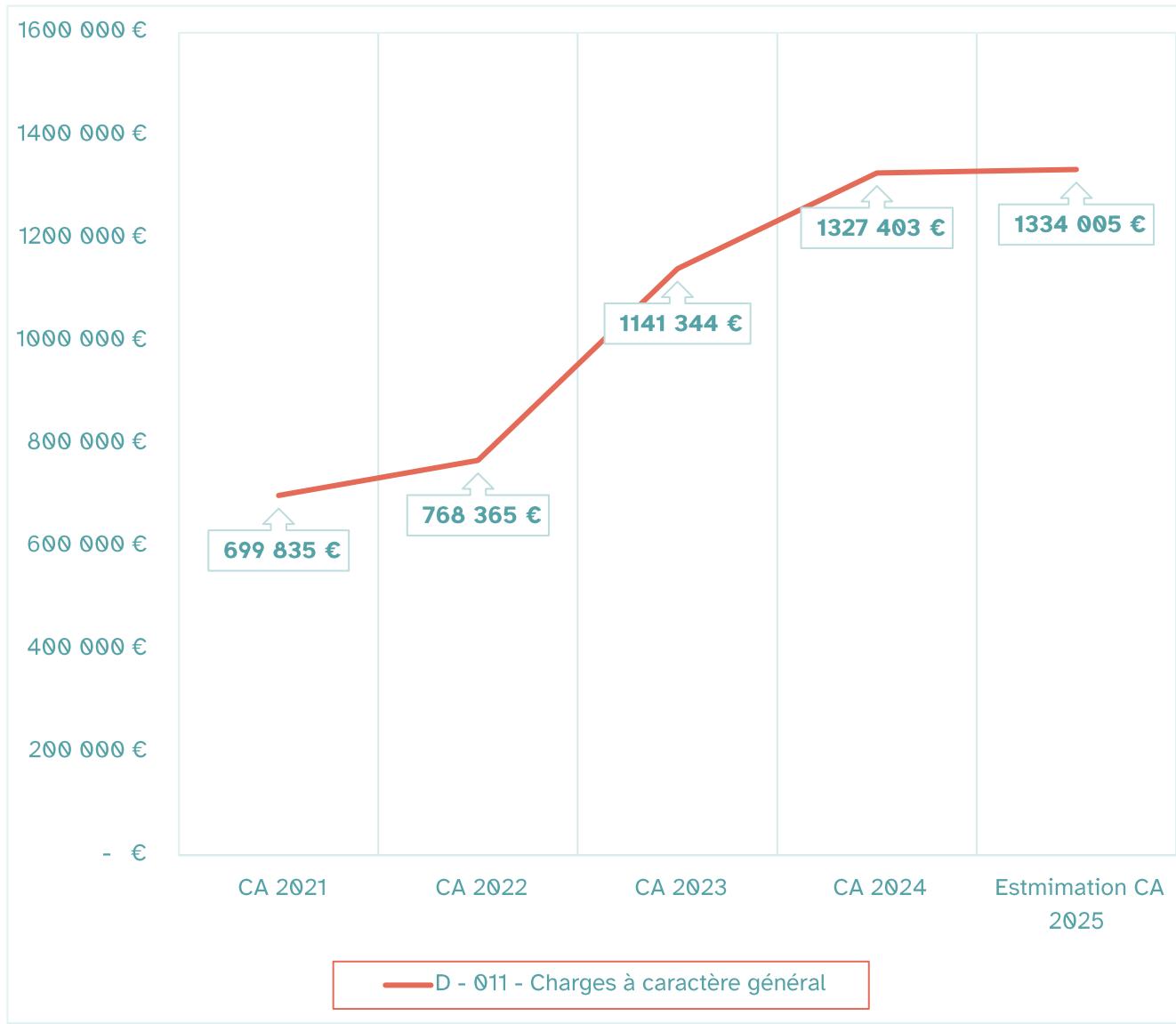
Le poids de chaque chapitre dans les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2025 démontre la prépondérance des charges de personnel.

A noter, qu'après retraitement des frais assimilés et des remboursements du chapitre 013, le poids réel des charges de personnel strictes est ramené à 42%.

Il convient de relativiser ce chiffre car les dépenses 2025 sont gonflées par la soulté (1,2 M€) présente dans le chapitre 65.

Le total des dépenses 2025 (6,93 M€) amputée de la soulté sont ramenées à 5,74 M€. Ainsi le poids réel des frais de personnel est de 50%.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 011



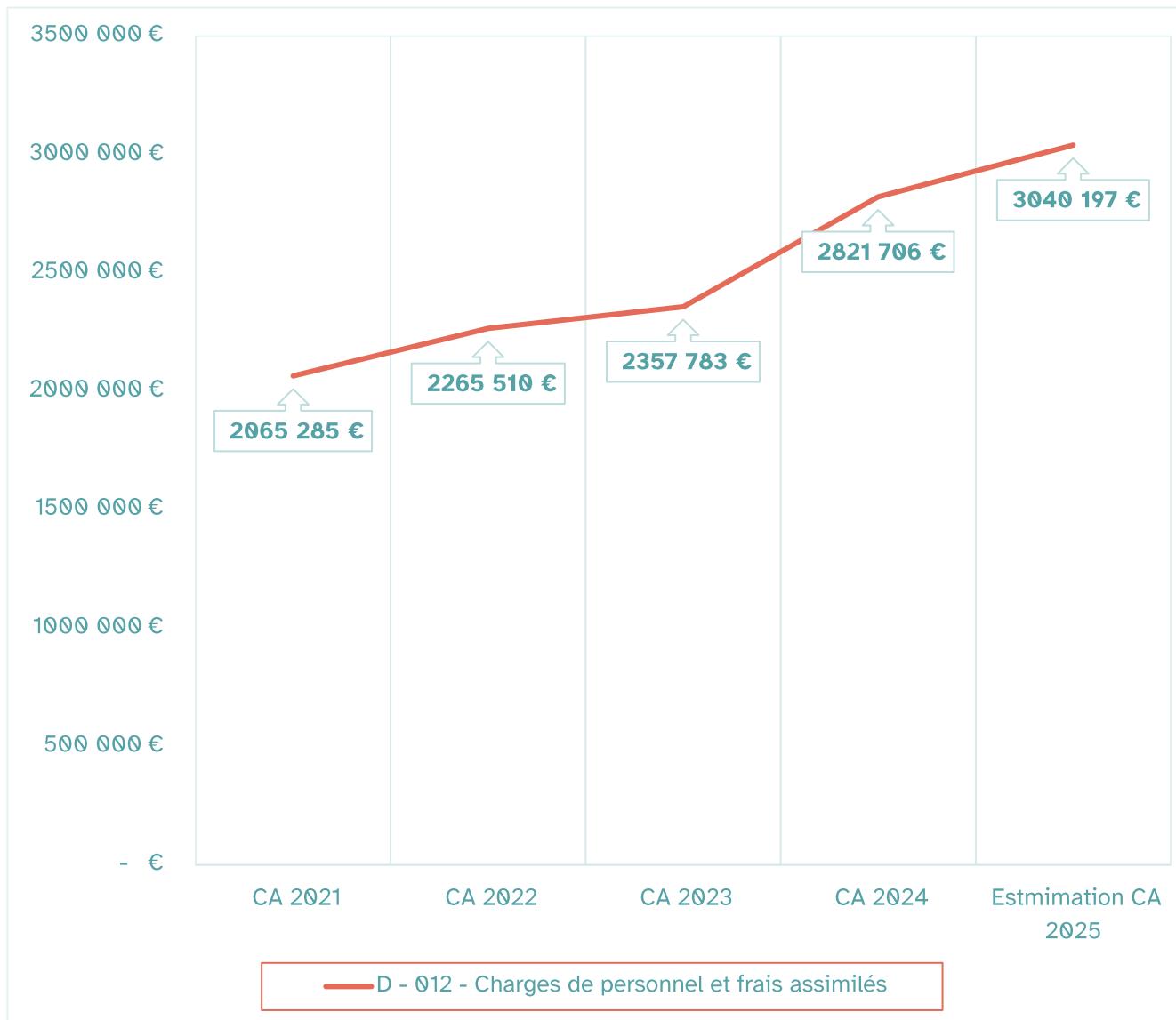
Le « chapitre 011 – Charges à caractère général » est un chapitre difficile à comparer sur plusieurs années, tout comme le chapitre 65. La raison principale porte sur les affectations changeantes de certaines dépenses comme les repas scolaires (0,25 M€), qui ont été transférées du 65 vers le 011 en 2024.

Après le chapitre 012, les charges à caractère général sont les dépenses les plus importantes de la section de fonctionnement. Les 5 articles sous surveillance sont :

- La maintenance pour 0,14 M€ ;
- Les contrats de prestation de service (0,37 M€) ;
- Le transport scolaire pour 0,065 M€ ;
- Les frais de nettoyage pour 0,11 M€;
- Le coût de l'énergie pour 0,16 M€.

Pour 2026, il est important de maîtriser ce chapitre et ainsi viser un objectif de dépenses de 1,3 M€ soit une baisse de 0,065 M€ par rapport à 2025.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 012



Le « chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés » comporte plusieurs articles dont certains doivent être retraités.

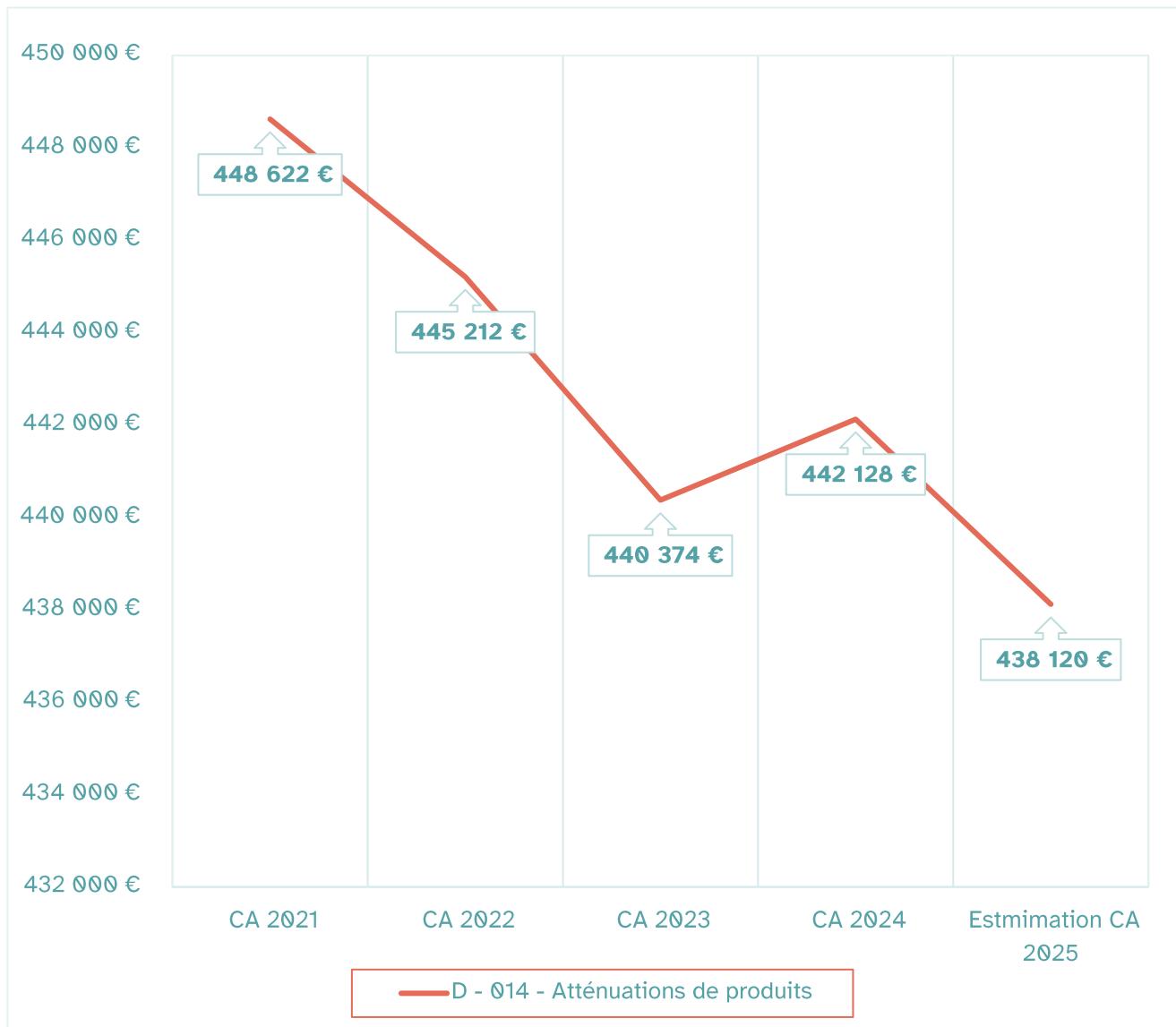
Les frais assimilés représentent en 2025 la somme de 0,1 M€ (médecine du travail, assurance du personnel, cotisation au CNFPT et le personnel extérieur comme les CMR).

Autre retraitement, nous ôtons du chapitre 012, le chapitre 013 (Atténuations de charges) pour un montant de 0,05 M€. Ce chapitre correspond à des remboursements pour des arrêts maladie et accidents du travail.

Le montant des retraitements pour 2025 s'élève à 0,15 M€ ce qui fixe les charges de personnel réelles à 2,89 M€.

Pour 2026, l'estimation de ce chapitre atteint 3,3 M€, comprenant l'arrivée de 2 ASVP, d'une responsable RH et de recrutements effectifs sur les postes ouverts de responsable CTM et directeur Enfance.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 014



Le « chapitre 014 – Atténuation de produits » dispose de 2 composantes essentielles, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).

Rappelons que ces notions reposent sur un indicateur qui est le potentiel financier par habitant des communes.

Cet indicateur mesure la masse de recettes théoriques qu'une collectivité pourrait mobiliser si elle appliquait les taux moyens nationaux d'imposition. Plus il est élevé et plus la collectivité est considérée comme riche et donc plus elle contribue.

Pour 2026, nous prévoyons de maintenir ce chapitre à 0,44 M€ comme en 2025.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 65



Le « chapitre 65 – Autres charges de gestion courante » supporte l'ensemble des dépenses de fonctionnement sous la forme de subventions, participations financières et contributions.

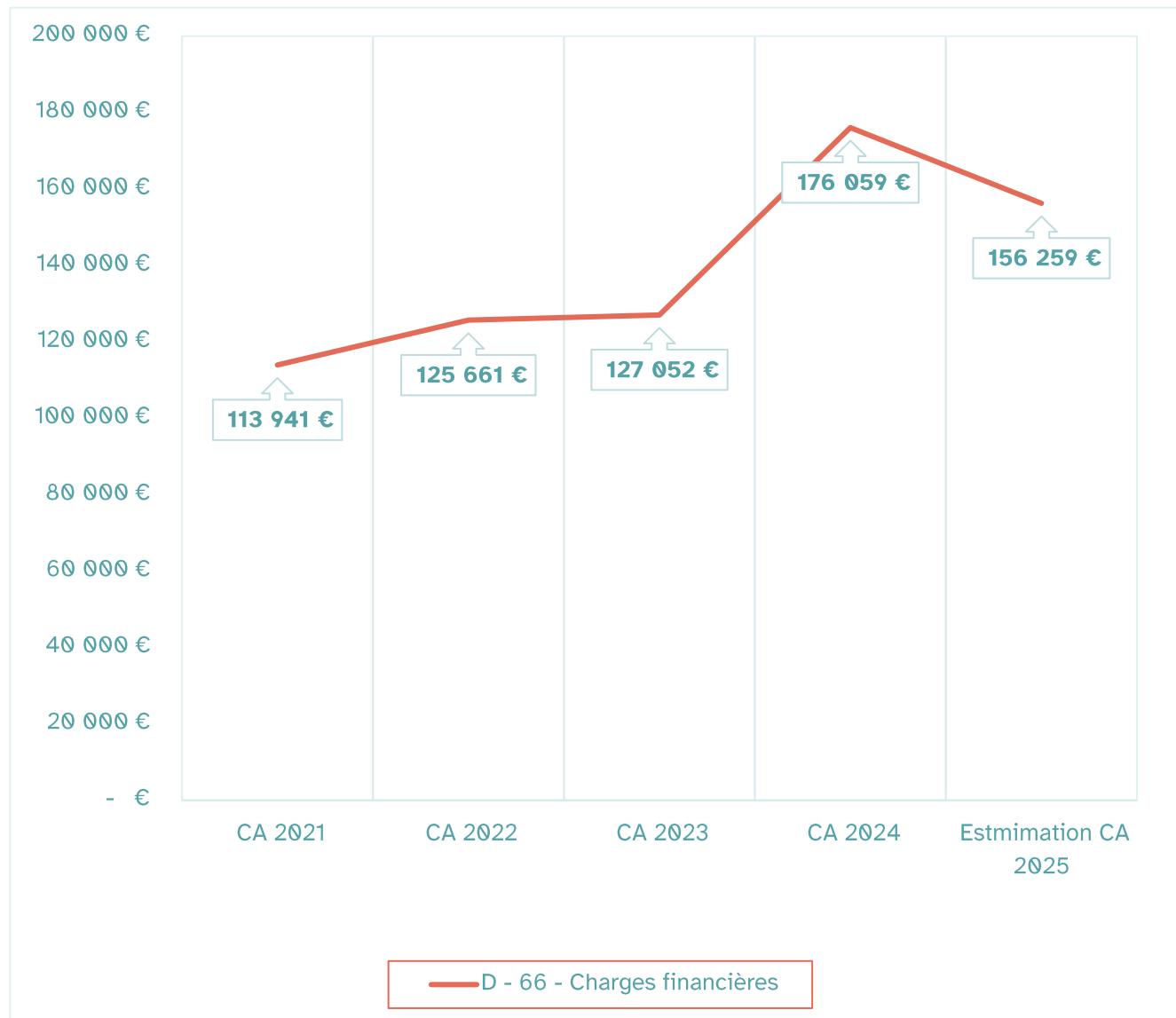
Il faut savoir que ce chapitre a connu de nombreuses modifications dans sa structure depuis quelques années, ce qui le rend difficile à analyser sur un horizon de temps pluriannuel.

Les dépenses qui ont perturbé ce chapitre sont les suivants :

- Repas scolaires qui ont migré du chapitre 65 au 011 ;
- La soutle (SIVOM) qui est passée du chapitre 67 au 65 ;
- Les travaux d'éclairage public (SIEA) du chapitre 204 (section d'investissement) au chapitre 65 puis retour au 204.

Pour 2026, la soutle disparaît mais le SIVU voit son impact financier sensiblement augmenter. Nous pouvons envisager un chapitre valorisé à 0,96 M€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE 66



Le « chapitre 66 - Charges financières » est en baisse en 2025 par rapport à 2024.

La dette ancienne à taux élevés s'amortit pour disparaître progressivement, ce qui entraîne mécaniquement une baisse de la charge financière de la collectivité.

La dette de la gendarmerie intégrée en 2024 (3 M€) comporte heureusement un taux d'intérêt de 1,80%, ce qui ne dégrade pas le chapitre.

Nos outils de suivi de la dette projettent un montant d'intérêts pour 2026 avoisinant les 0,15 M€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / CONCLUSION

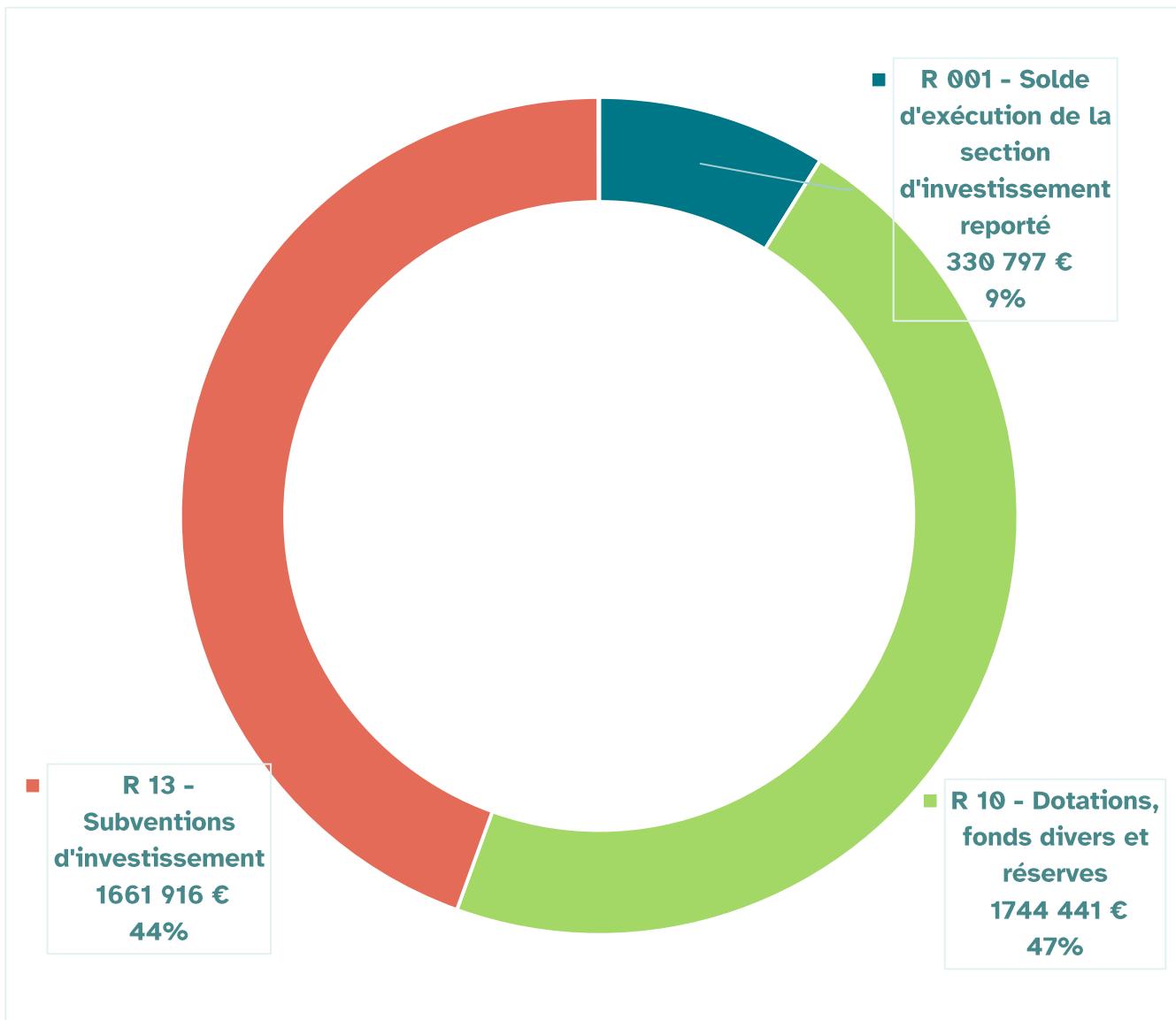
Comme indiqué dans la note de cadrage budgétaire, l'objectif 2026 est de retrouver un niveau d'autofinancement conforme à minima à celui de 2024 et si possible proche de 1 M€.

La commune sera donc contrainte de restreindre les dépenses là où cela sera possible.

Les chapitres 011 et 65 seront sous contrôle dans le cadre de l'élaboration du projet de budget primitif qui sera présenté en janvier 2026 à l'assemblée délibérante.

Au final, la commune devra tenter de limiter ses dépenses réelles de fonctionnement à 5,75 M€, sachant que le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) continuera de progresser pour accompagner le développement de la collectivité (3,3 M€).

RECETTES D'INVESTISSEMENT / VISION GLOBALE 2025



Les recettes de la section d'investissement sont concentrées sur 3 chapitres :

- **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**
- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement**
- **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Le total des ressources d'investissement pour 2025 se monte à 3,37 M€.

Les chapitres 10 et 13 soutiennent le financement des dépenses en l'absence de recours à l'emprunt.

A noter que la commune bénéficie d'un excédent d'investissement de l'année précédente de 0,33 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE 10



Le « chapitre 10 – Fonds divers et réserves » est composé de 3 ressources principales dont :

- **FCTVA** ;
- **Taxe d'aménagement** ;
- **Excédents de fonctionnement capitalisés** autrement dit l'autofinancement.

En 2025, les recettes sont de 1,74 M€.

Le FCTVA est calculé sur la base des investissements éligibles réalisés en année N-2.

Depuis plusieurs années, la taxe d'aménagement se raréfie pour atteindre des montants ridicules. Les explications proviennent de la mise en place des PUP (Projet Urbain Partenarial) et des difficultés de l'Etat à instruire et suivre les projets immobiliers susceptibles de générer de la TA, suite à la réforme de 2023.

Concernant les excédents capitalisés, 1,5 M€ ont été utilisés pour financer les dépenses d'investissement, provenant de la section de fonctionnement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE 13



Le « Chapitre 13 - Subventions d'investissement » est extrêmement volatile. La perception des PUP ne respecte que très rarement le calendrier annoncé initialement.

Concernant les subventions, qu'elles proviennent de l'Etat, de la Région ou du Département, elles sont perçues en fonction de l'avancement des projets, ce qui entraîne parfois des décalages importants entre la notification et le versement des subventions.

En 2025, le chapitre 13 est réparti de la façon suivante :

- **PUP pour 0,69 M€ ;**
- **Subventions Région pour 0,03 M€ ;**
- **Subventions Etat pour 0,33 M€ ;**
- **Subventions Département pour 0,59 M€.**

Pour 2026, les anticipations sont aléatoires du fait que l'Etat va diminuer les enveloppes de DETR et de DSIL.

La projection budgétaire repose sur les RAR (0,3 M€) en attente de versement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT / CONCLUSION

Les recettes d'investissement vont se raréfier pour 2026 du fait de l'absence de PUP et de taxe d'aménagement qui devient marginale.

Il sera difficile de compter sur un excédent important de la section d'investissement à fin 2025.

Le FCTVA devrait effectivement augmenter et probablement se situer aux alentours des 0,4 M€.

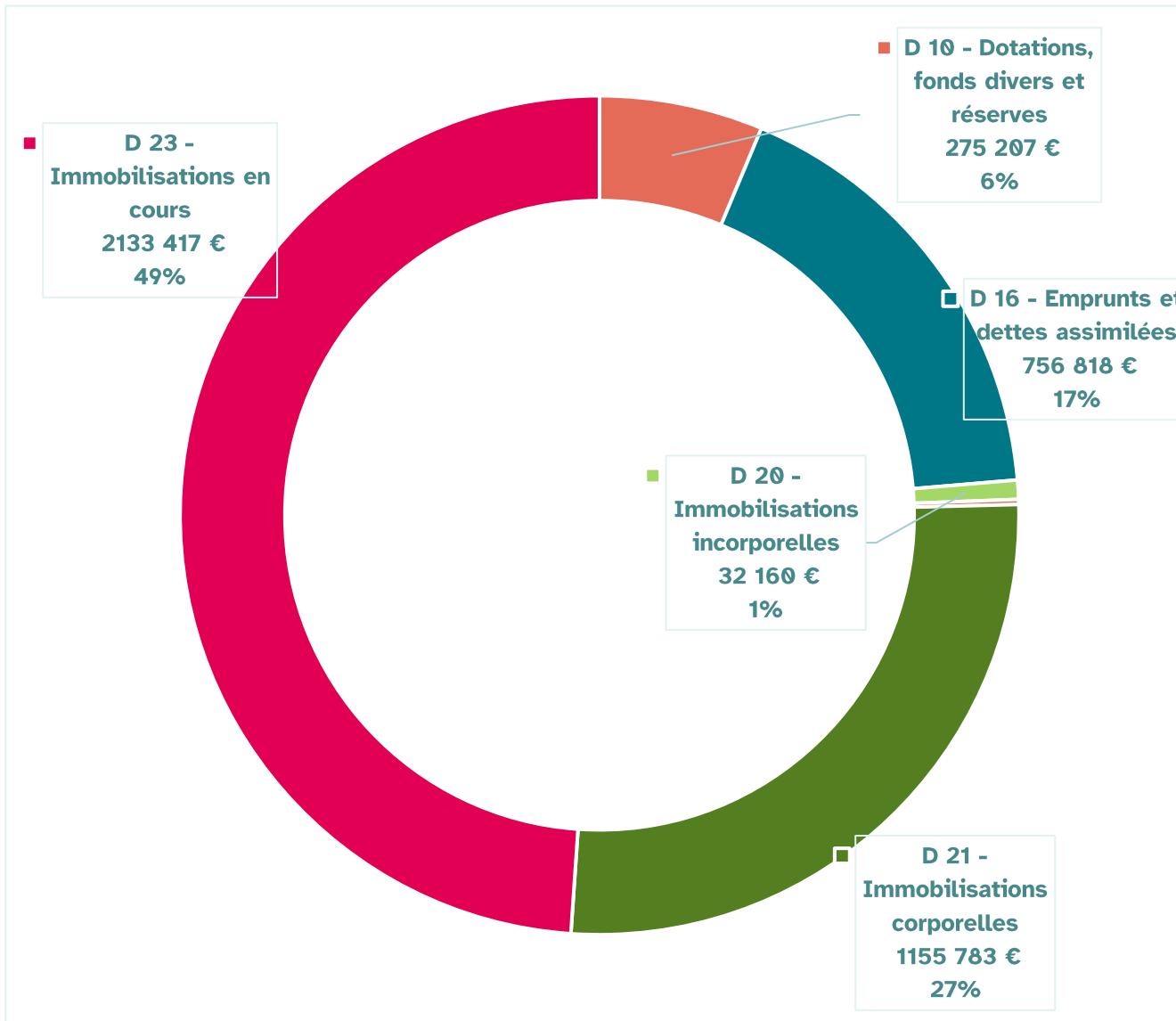
Quant aux subventions, nous pourrons compter sur des RAR 2025 pour environ 0,3 M€. Les demandes de subventions dans le courant de l'exercice 2026 pourraient atteindre 0,2 M€ maximum.

Le total des recettes d'investissement s'élève donc à 0,9 M€. Pour rappel, les dépenses sont estimées à 4,3 M€.

Reste comme moyens de financement, les emprunts et les excédents de fonctionnement cumulés (autofinancement).

Au vu de ce constat, des arbitrages seront donc nécessaires pour préserver la capacité de la commune à financer ses investissements à moyen terme.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / VISION GLOBALE 2025



L'estimation des dépenses réelles d'investissement pour 2025 s'établissent à 4,36 M€.

Dans les faits, la commune reste dépendante de l'envoi des factures par les entreprises sur le mois de décembre.

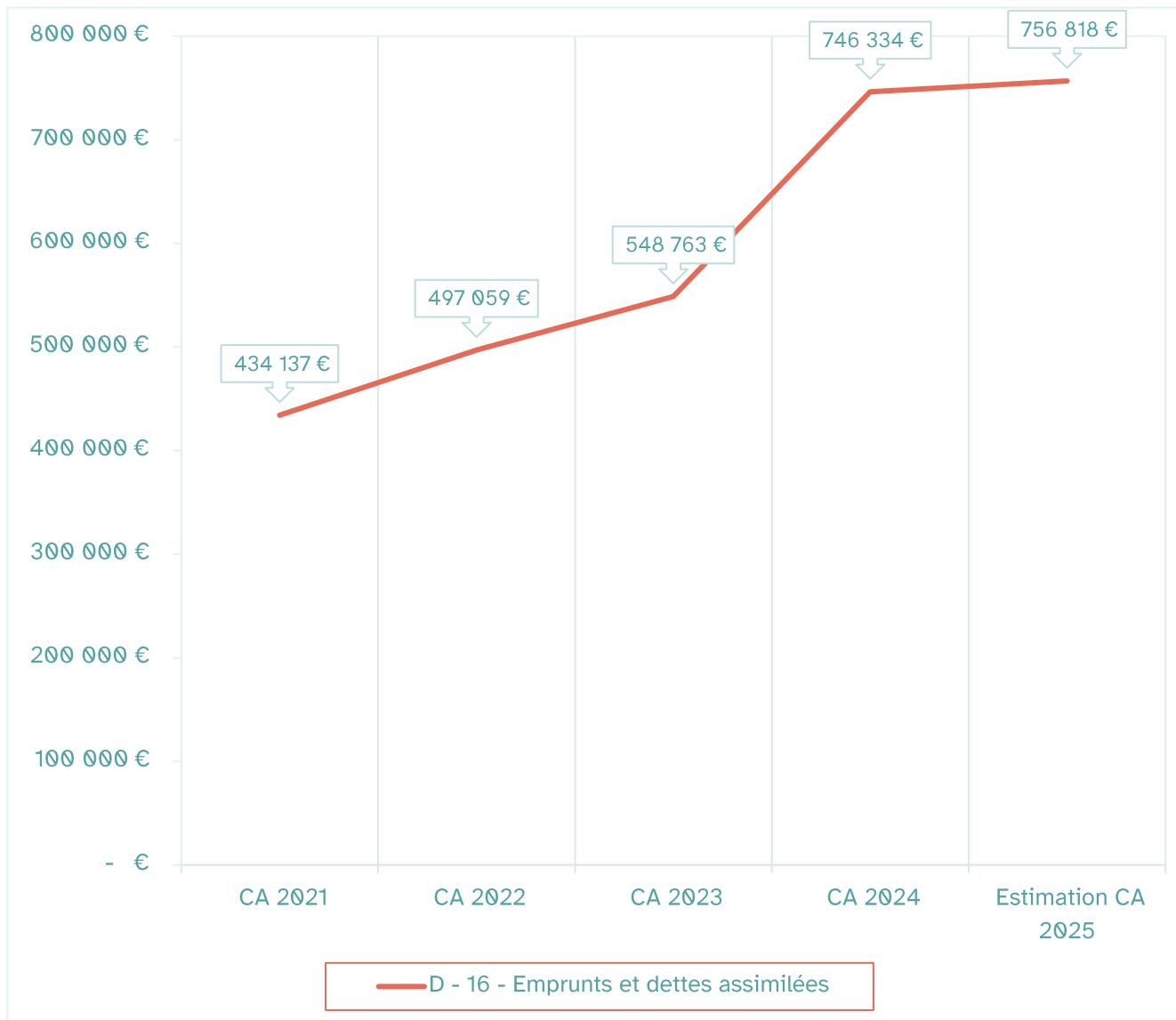
Les grandes opérations ont constitué la majeure partie des dépenses (1,37 M€), à savoir :

- Charbonnières 2 pour 0,97 M€
- Ecole Arc en ciel pour 0,09 M€ ;
- Vidéoprotection pour 0,15 M€ ;
- Salle René Lavergne pour 0,16 M€ ;

Une dépense imprévue a nécessité une décision modificative portant sur le remboursement d'une taxe d'aménagement majorée de 0,28 M€ à un promoteur (Franco suisse).

Concernant le Hors opération, les dépenses se sont élevées à 1 M€ dont l'acquisition des locaux de la SCI Béjoud pour 0,55 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE 16

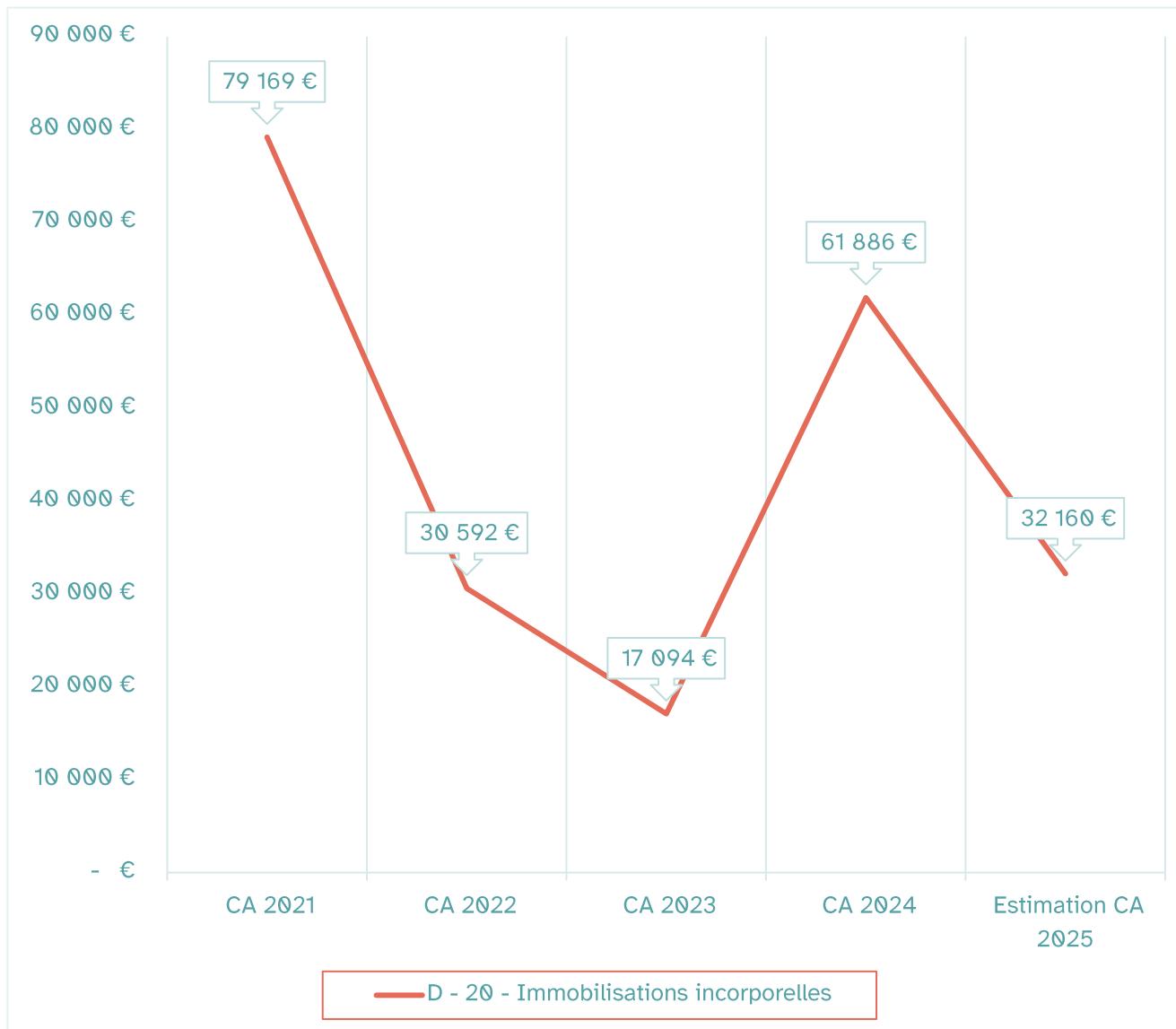


Le « Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilés » correspond au remboursement du capital des emprunts.

Il est rappelé que la dette atteint 8,12 M€ au 1^{er} janvier 2026.

Pour 2026, le remboursement de la dette est de 0,75 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE 20

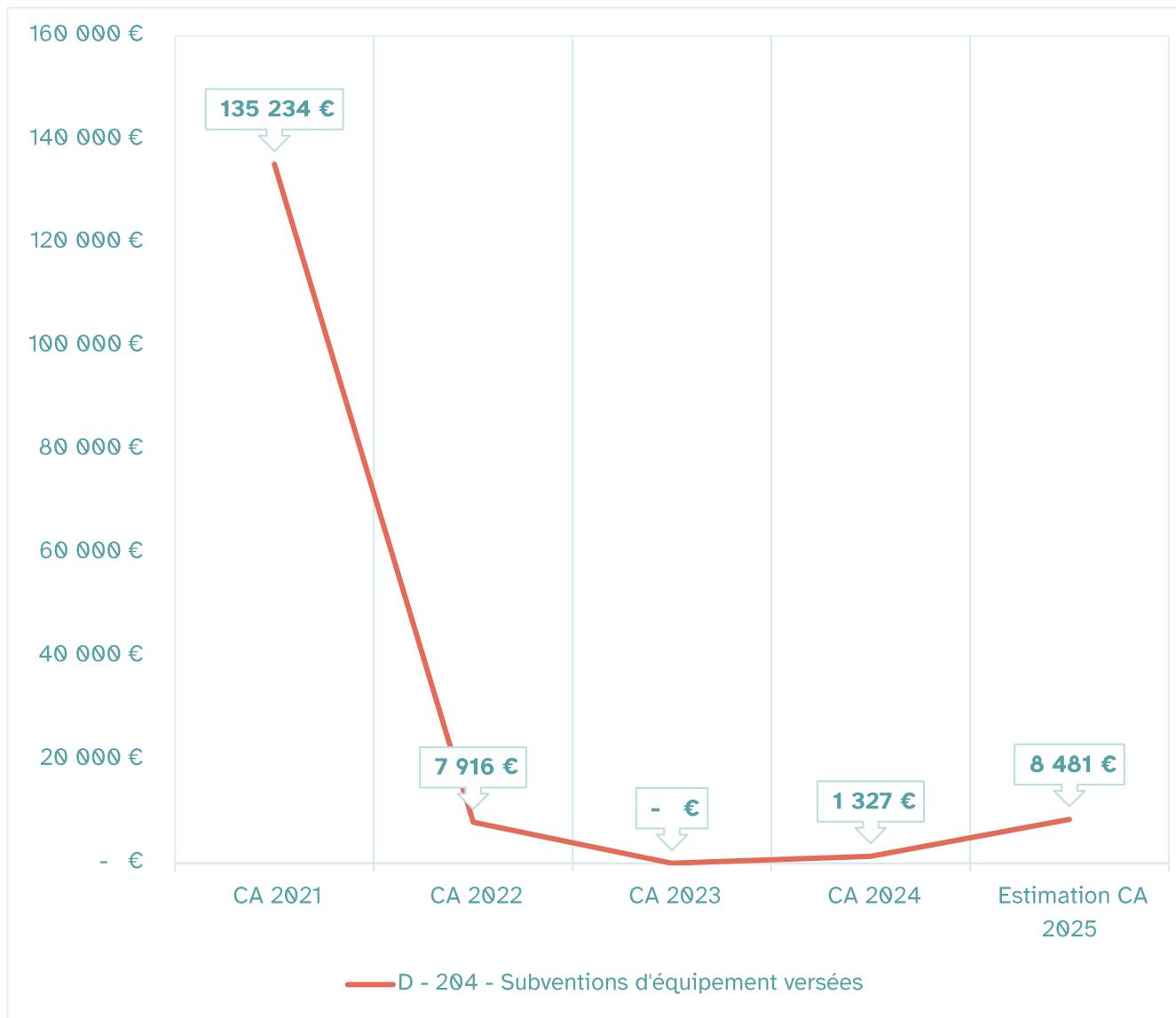


Le « chapitre 20 – immobilisations incorporelles » prend en compte les études n'entrant pas de travaux ainsi que l'achats de licences pour les logiciels.

Pour 2025, le montant de ces achats a atteint 0,03 M€.

Pour 2026, les besoins sont évalués à 0,02 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE 204



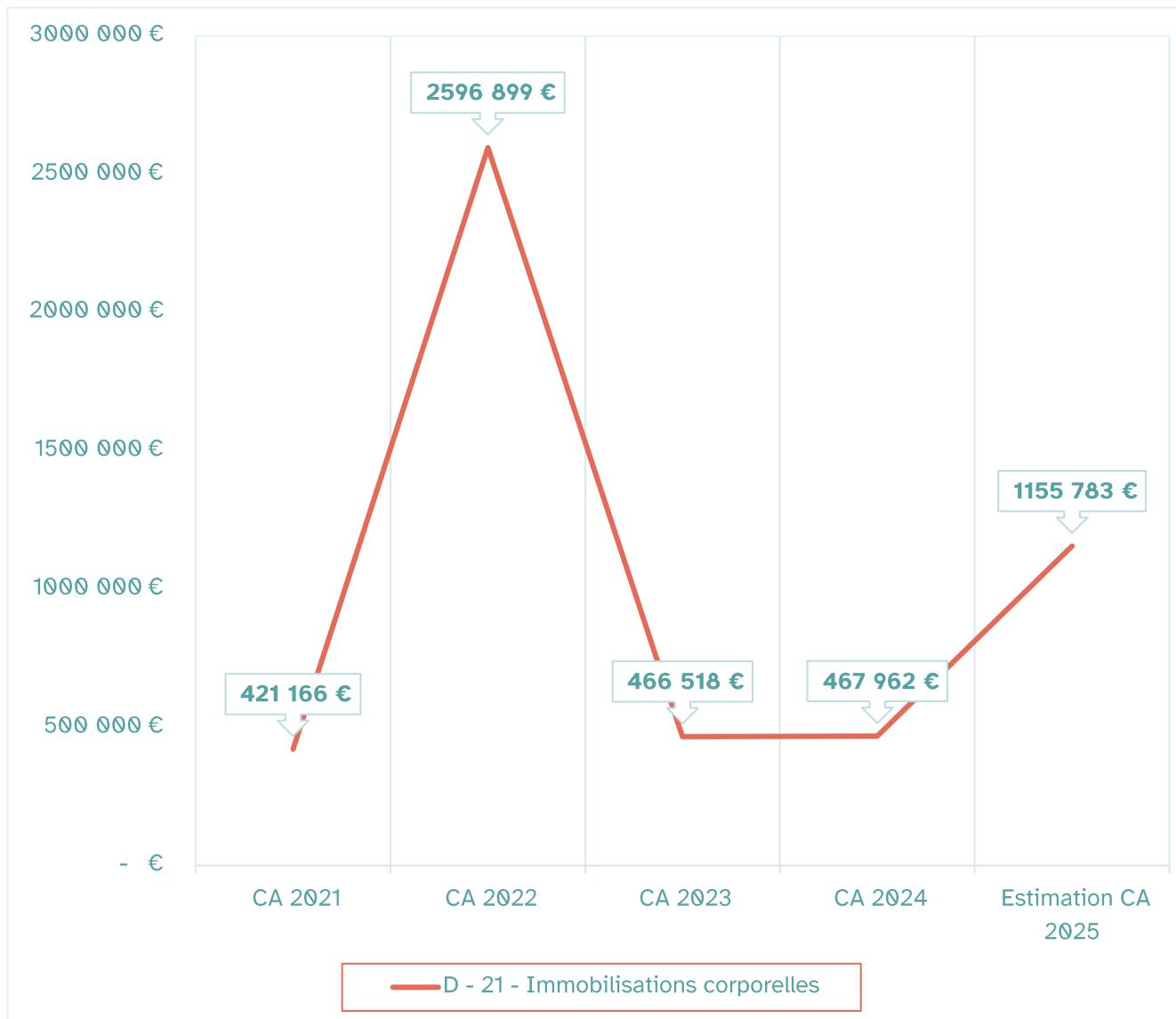
Le « chapitre 204 – Subventions d'équipement versées » englobe les dépenses d'investissement qui concernent les **travaux sur l'éclairage public.**

Ces travaux sont confiés au SIEA qui mène les opérations et gère les plans de financement.

Pour 2026, la modernisation de l'éclairage public est une opération valorisée à 0,15 M€.

Elle porte sur le remplacement de 157 points lumineux en Led.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE 21



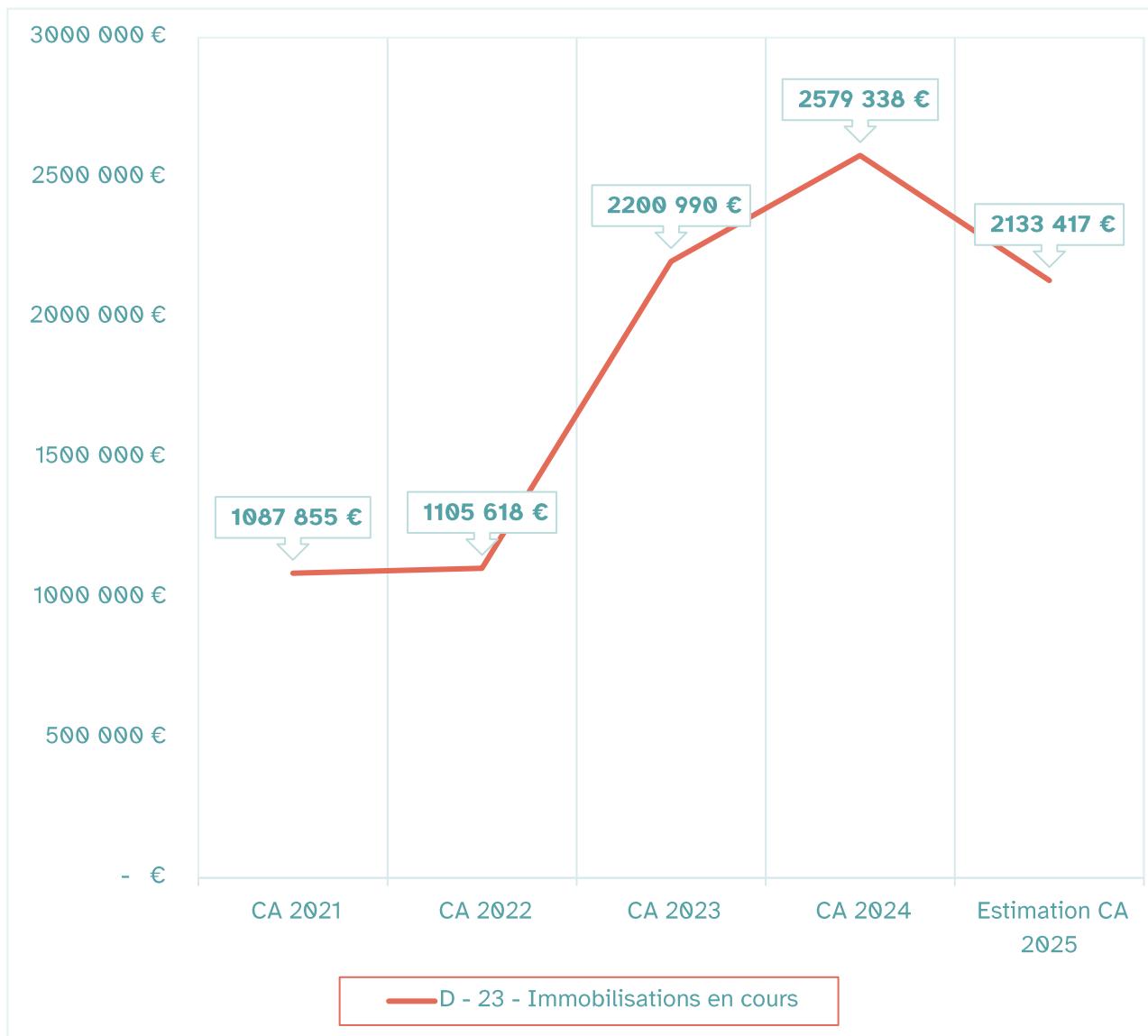
Le « chapitre 21 – Immobilisations corporelles » comptabilise l'ensemble des acquisitions de matériel, outillages, véhicules, informatique et téléphonie, ainsi que les biens mobiliers et immobiliers (dont terrains).

En 2025, la commune s'est portée acquéreur des locaux de la SCI Le Béjoud pour la somme de 0,55 M€.

Ainsi, la commune se dotera de bureaux pour y accueillir les nouveaux collaborateurs et se conformer à la réglementation concernant les locaux de la police municipale.

Pour 2026, l'enveloppe devrait approcher les 0,2 M€ et portera sur l'actualisation de notre outil informatique, l'installation de bornes électriques et le remplacement de matériel et d'un véhicule pour le Centre Technique.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE 23



Le « Chapitre 23 – Immobilisations en cours » concerne directement les opérations d'investissement.

Les principales opérations pour 2026 sont :

- « Mairie » avec la liaison avec l'annexe pour 0,3 M€ ;
- « Charbonnières 2 » pour 1 M€ ;
- « Ecole des Bois » pour 0,2 M€ ;
- « Carrefour Eycherolles » pour 0,3 M€ ;
- « Eglise Cure » pour 0,1 M€ ;
- « Vidéoprotection » pour 0,15 M€ ;
- « Hors opération » pour 0,10 M€.

L'ensemble de ces investissements se chiffrent à 2,2 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / CONCLUSION

Pour 2026, le montant des nouvelles dépenses d'investissement est projeté aux environs de 2,7 M€.

Il convient de rappeler que les RAR 2025 sont estimés à 0,85 M€ et que le remboursement de la dette s'élève à 0,75 M€.

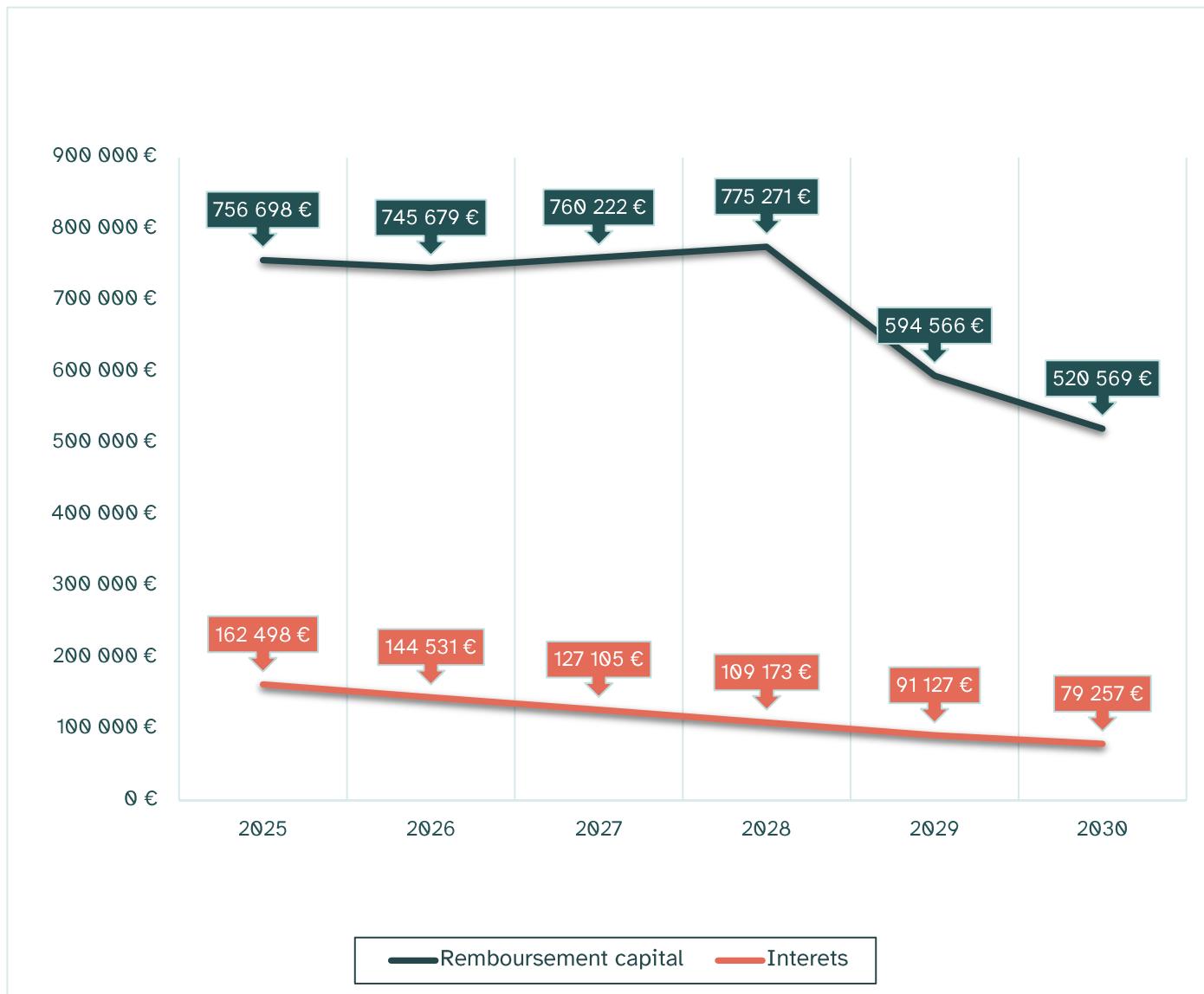
En conclusion, la section d'investissement devrait approcher un volume de dépenses de l'ordre de 4,3 M€, avant arbitrage.



ENDETTEMENT

Chapitre VI

STRUCTURE DES ÉCHÉANCES D'EMPRUNT

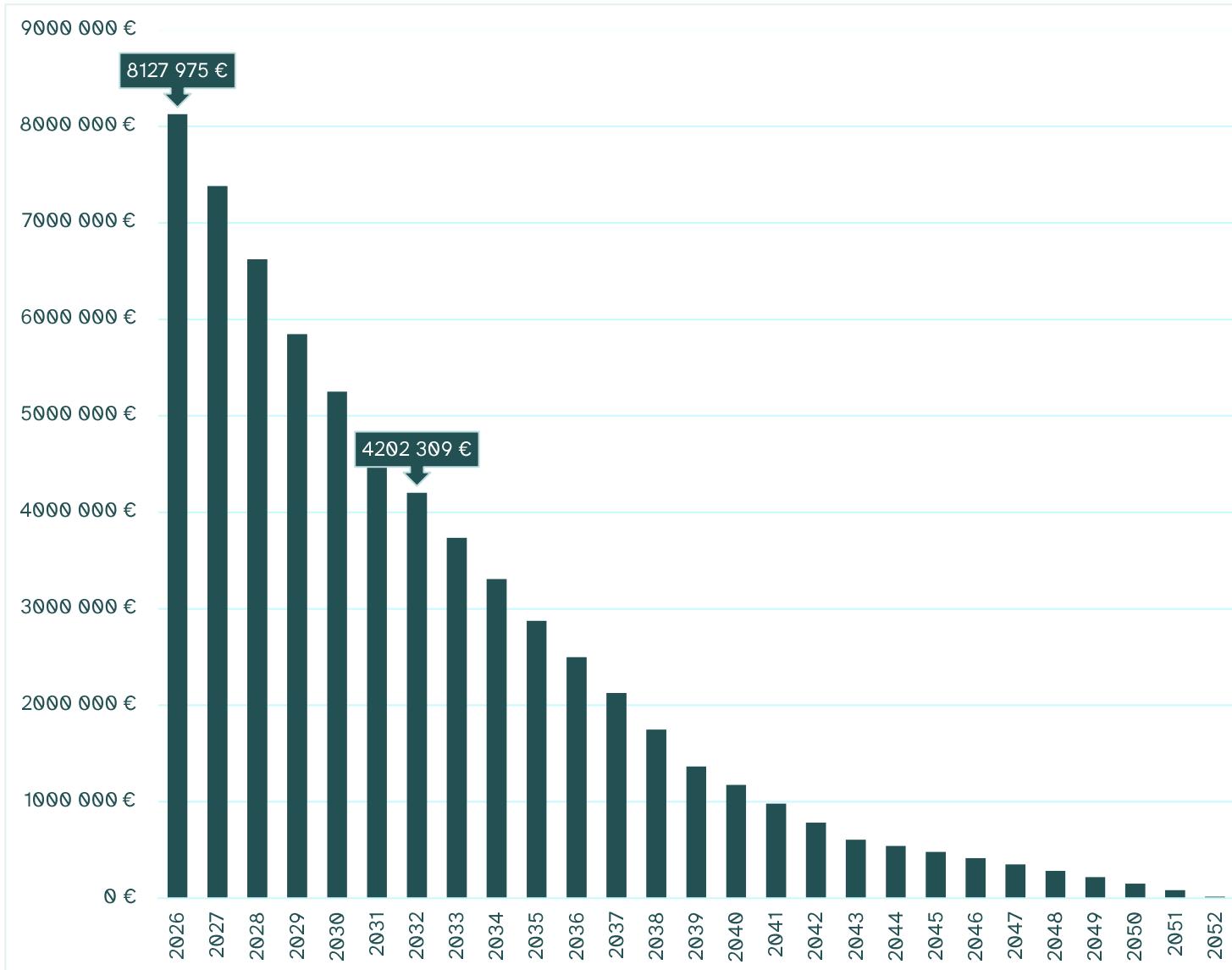


Entre 2025 et 2028, le remboursement annuel de la dette se situe sur un palier aux environs de 760 000 €.

Les intérêts sont en phase de décroissance en raison de l'extinction progressive de la dette et du fait que les derniers emprunts aient été consentis à des taux très faibles.

Ainsi, l'annuité de la dette passe de 920 000 € en 2025 à 600 000 € en 2030.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



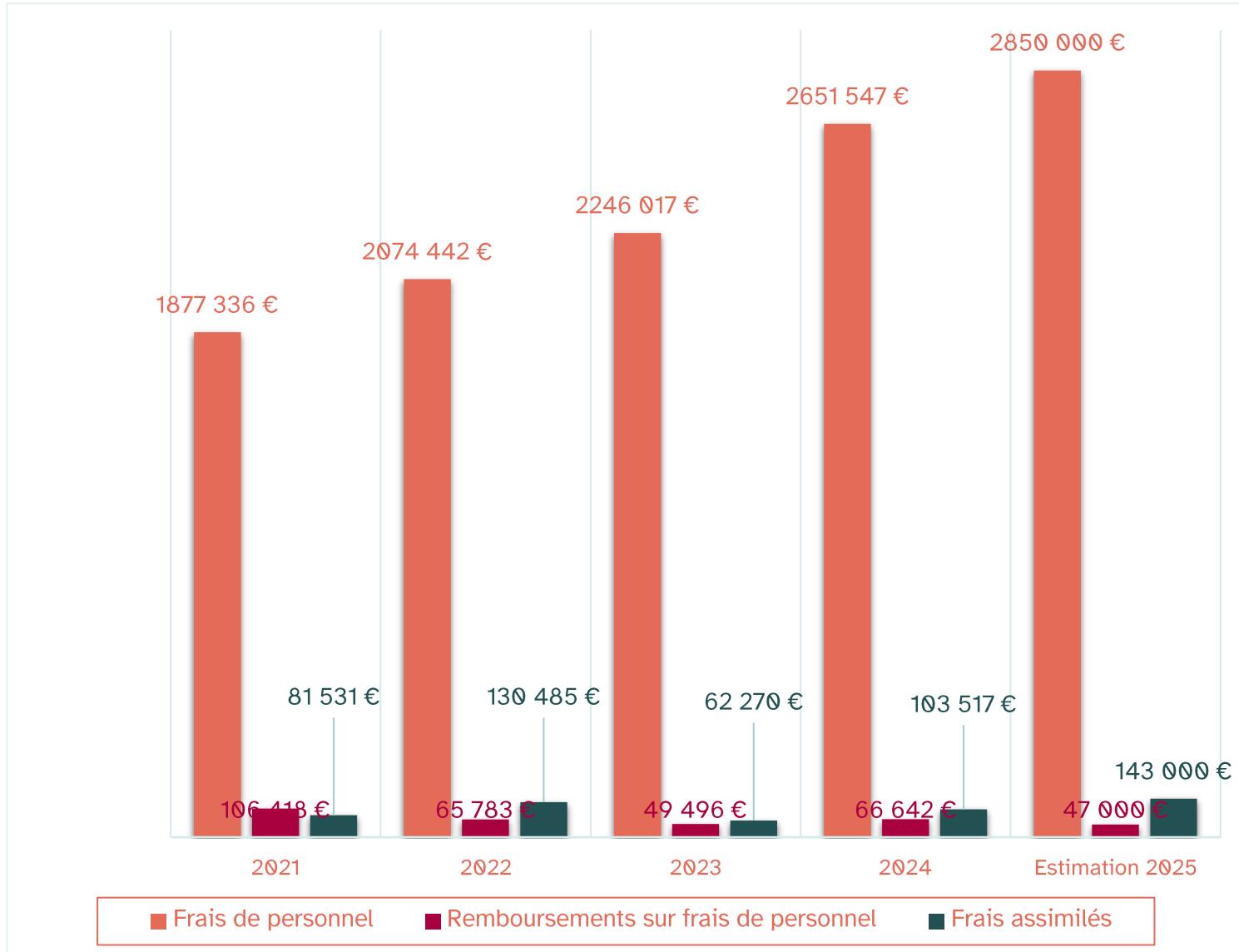
La dette au 1^{er} janvier 2026 sera de 8 127 975 €.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de nouvel emprunt souscrit, la commune atteindrait en 2032 un endettement par habitant d'environ 800 €/habitants, soit la moyenne nationale de notre strate.

GESTION DU PERSONNEL

Chapitre VII

ANALYSE DES CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS



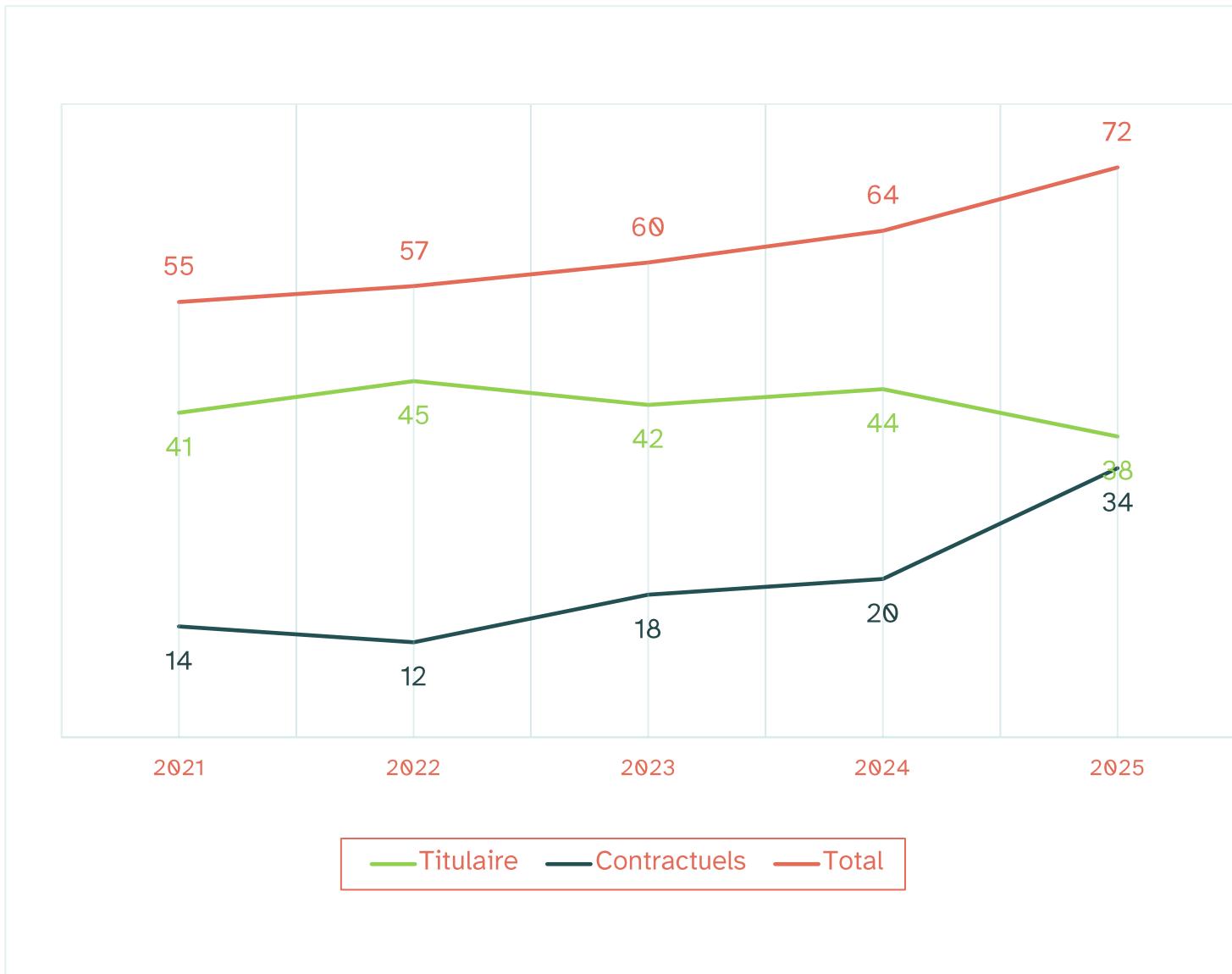
Le « chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés » sont en constante augmentation depuis 2021.

Les besoins 2026 en termes de recrutement sont les suivants :

- 2 ASVP
- 1 responsable RH
- 1 animateur

Ce chapitre va continuer à progresser pour permettre d'accompagner les besoins de la population en services publics.

EVOLUTION DU PERSONNEL PAR STATUT



Les effectifs de la commune évoluent dans le sens de la population.

Il convient de préciser que la répartition des effectifs 2025 par genre ressort de la façon suivante :

- 47 femmes (65%)
- 25 hommes (35%)

Par ailleurs, les effectifs des Services Techniques comptent 2 apprentis.